

Zeitschrift:	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber:	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band:	4 (1914-1923)
Heft:	3
Artikel:	Lettres de J.-G. Eynard relatives à la Grèce (1841-1843)
Autor:	Chapuisat, Édouard / Eynard, Jean-Gabriel
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1002664

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LETTRÉS DE J.-G. EYNARD

RELATIVES A LA GRÈCE (1841-1843)

PUBLIÉES AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

ÉDOUARD CHAPUISAT

INTRODUCTION

Le nom de Jean-Gabriel Eynard occupe une place en vue dans l'histoire du philhellénisme. Ce financier genevois, devenu diplomate — et même diplomate fort avisé — avait fait ses premières armes au congrès de Vienne, où il tint lieu de secrétaire à la députation genevoise. Son journal particulier prouve avec quelle perspicacité il jugeait les hommes et envisageait les événements.

Eynard avait contracté à Vienne de hautes relations et de solides amitiés. Elles ne devaient pas tarder à lui permettre de jouer un rôle en vue, encore que, matériellement, il n'en retirât aucun bénéfice. En 1816, le grand-duc Ferdinand le chargea de la restauration des finances de la Toscane ; la même année, il le déléguait au congrès d'Aix-la-Chapelle.

Eynard était de retour à Genève lorsque éclata l'insurrection grecque. Etroitement lié avec le comte Capo d'Istria, touché par l'infortune des princes de Valachie et de Moldavie, qui avaient trouvé un asile à Genève, Eynard, dès ce moment, consacra son temps et sa fortune à la cause de l'hellénisme. Il devint l'âme du mouvement qui aboutit à la résurrection de la Grèce. En 1846, Léon de Malleville put dire à la Chambre française des

députés : « On l'a dit avec raison : ce ne sont pas les gouvernements de l'Europe qui ont sauvé la Grèce, c'est l'opinion publique, c'est un simple citoyen de Genève, M. Eynard, qui a appelé toute l'Europe au secours de la Grèce. »

Les documents que nous publions ici sont reproduits d'après trois registres contenant les copies des lettres écrites par Eynard de 1841 à 1843, conservés à la Bibliothèque de Genève¹. Les feuilles de ces registres sont en papier de soie. Par suite de l'absorption ou de la décomposition de l'encre, beaucoup d'entre eux sont devenus illisibles. Il en est, cependant, qu'il est possible de déchiffrer. Bien que consacrées, en grande partie, aux finances helléniques, ces lettres permettent de se rendre compte de l'une des phases de l'activité d'Eynard et de toucher du doigt la situation diplomatique des puissances européennes à l'égard du pays qui venait d'être reconstitué.

Pour la période qui précéda immédiatement celle dont nous parlons ici, nous prenons la liberté de renvoyer le lecteur à notre article intitulé : *La France au secours de la Grèce*², dans lequel nous avons décrit les relations épistolaires d'Eynard et du roi Othon de Grèce et publié plusieurs lettres témoignant de la fermeté du diplomate genevois vis-à-vis du gouvernement hellénique et du monarque lui-même³.

Eynard était alors tenu au courant de ce qui se passait dans les milieux officiels grecs et à la cour d'Othon par son fidèle émule, Arthémone Regny. Dans sa correspondance, Regny donne des détails typiques sur la lutte entre le « bavaroïsme » et ce que nous appellerions aujourd'hui l'« ententisme » de la Russie, de la France et de l'Angleterre. Mais cet « ententisme » même est souvent plein de sous-entendus et il faut toute l'habileté d'Eynard, acquis, par esprit d'équité, à l'influence française, pour empêcher que cette influence soit minée par les autres.

¹ Voir ci-après la description de ces registres.

² Dans la *Revue des études napoléoniennes*, 5^e année, t. X (1916), p. 66-92.

³ Quelques-unes de ces lettres, des années 1842 et 1843, sont extraites des mêmes registres que celles publiées ci-après et les complètent.

Cette habileté se double d'une véritable ténacité. Eynard ne se borne pas à écrire aux rois de France, de Grèce et de Bavière, avec lesquels il entretient des rapports personnels ; il met en œuvre, pour arriver à ses fins, toutes les relations qu'il peut avoir, écrivant, sans se lasser, aux ministres grecs et aux diplomates susceptibles de l'aider dans sa noble tâche.

Noble tâche, en effet, que celle qu'il s'était imposée. Eynard n'avait pas en vue la seule reconstitution d'un territoire. Son ambition était plus haute. Se reportant à l'époque lointaine, mais inoubliable, où la Grèce avait éclairé le monde, il rêvait de donner à ce pays une conception nationale de son rôle en Europe et de la libérer non seulement des jougs politiques mais des jougs moraux qui leur avaient succédé, « résultats déplorables, écrivait Estancelin, de l'administration tudesque¹ ».

Lorsque le protocole du 7 mai 1832, issu des conférences tenues à Londres entre les représentants de la France, de la Russie et de l'Angleterre, désigna Othon de Bavière, fils du roi Louis I^r, pour monter sur le trône de Grèce, ce monarque n'était alors âgé que de dix-sept ans. Les puissances le firent assister d'un conseil de régence, à la tête duquel se trouvait le comte Joseph-Louis d'Armansperg, ancien ministre des affaires étrangères du royaume de Bavière.

En 1835, Othon atteint sa majorité. De régent, Armansperg devient grand chancelier de la couronne. C'est en vain, semble-t-il, que le ministre de France, le marquis de Lagrené, s'efforce de lutter contre son influence. Si Othon, se rendant enfin à l'évidence, constate, en 1837, que les affaires de son royaume sont en plein désarroi et remercie Armansperg, ce n'est que pour le remplacer par un autre Bayarois, M. de Rudhardt, auquel il confie le portefeuille des affaires étrangères.

Lorsque Rudhardt, à son tour, se retire, la bataille diplomatique n'est point achevée. Elle se joue principalement autour de la question financière, à propos de laquelle Eynard déploie tout son génie de financier. Au dire de Regny, le roi se montre fort prévenu contre les Français : « Dans une récente distribution de

¹ *Revue des études napoléoniennes*, article cité, p. 78.

croix accordées à des militaires à l'époque de sa fête, il a rayé de sa main les noms des divers philhellènes français qui avaient d'anciens droits à cette distinction¹. »

Il faut remonter le courant dans l'intérêt de la Grèce elle-même. Eynard en étudie les moyens avec Regny sur la base des intérêts des puissances. En 1837, celles-ci émettent des appréciations divergentes sur le traité du 7 mai 1832. L'Angleterre juge cet acte obligatoire pour les trois puissances contractantes. Elle considère les sûretés auxquelles elles ont droit de la part de la Grèce, pour couvrir leur garantie de soixante millions, comme limitées à la délégation annuelle conservée par la Grèce sur les revenus de l'Etat pour servir les intérêts et l'amortissement de la dette contractée.

La Russie estime que les trois puissances sont absolument libres d'apprécier l'opportunité de la troisième émission de l'emprunt.

Quant à la France, jugeant que le prêt a été consenti dans l'idée surtout de seconder l'Etat restauré, elle propose la surveillance officielle des finances helléniques par une commission mixte, chargée de donner aux puissances des notions exactes sur l'administration pendant le délai fixé pour l'émission de la troisième série de l'emprunt.

Grâce à l'appui d'Eynard, Regny est nommé, quoique Français, intendant général de l'Administration financière hellénique. Dès lors, Regny peut se consacrer avec plus de force à l'exécution des projets de son protecteur : l'un et l'autre ont la faveur du roi qui, par des lettres personnelles, marque sa reconnaissance émue à Eynard². Celle qu'il lui adresse le 19-31 mars 1838 a pour objet l'acceptation d'un prêt de 500.000 francs offert par Eynard lui-même ; à cette occasion il affirme que tous les partis politiques donnent des preuves de leur dévouement et de leur fidélité.

Sans doute, les intrigues ne cessent point, mais, en somme, comme l'écrit Regny, le roi ne se laisse mener par personne.

¹ *Revue des études napoléoniennes*, article cité, p. 75.

² *Ibid.*, p. 77 et 78.

Le 9 juin, Regny se répand même en considérations très flatteuses pour le monarque, qui lui témoigne beaucoup de bonne grâce, ainsi que la « jolie souveraine » dont il trace un charmant portrait.

L'optimisme de Regny ne devait pas tarder à recevoir quelques atteintes. Si le baron Prosper de Barante, ambassadeur de France en Russie, avait rendu visite au roi Othon, qui en informé lui-même Eynard, il n'en restait pas moins que le « bavaroïsme » continuait à sévir. Eynard s'employa à le supprimer, tout en faisant comprendre à Paris l'importance de la bataille diplomatique qui se jouait en Grèce¹.

Une note², de la main de M^{me} Eynard et datée du 17 mars 1841, fait toucher du doigt les difficultés auxquelles se heurte le philhellène. En voici un fragment :

« Comme il est difficile de parler politique en famille et que Gabriel est vif dans la discussion et n'aime pas quand je lui fais une réflexion de mon propre jugement quand elle n'est pas dans sa manière de voir et qu'alors, au lieu de causer pour s'éclairer, on a l'air de se disputer, — ce qui, certes, n'est pas — j'ai envie de mettre sur le papier ma pensée.

« Gabriel a une telle persévérance et [un tel] dévouement pour la cause qu'il sert, et va si droit son chemin pour la servir, qu'on peut dire qu'il ne veut pas voir ce qui pourrait le décourager, et il va quand même, et n'exprime pas même les réflexions, comme si elles avaient le danger de lui faire voir ce qu'il ne veut pas voir, de peur d'avoir la preuve qu'il sera bientôt impossible (par la faute du roi Othon et le peu de nouvelles exactes qu'il doit pouvoir recevoir à son trône absolu) de pouvoir le défendre contre les factions intérieures et la

¹ Le 18 janvier 1841, la duchesse de Dino notait dans ses mémoires : « Voici ce que M^{me} de Lieven m'écrit de Paris, sur la date d'avant-hier : Madame de Nesselrode est très préoccupée des grands hommes de France, décidément, c'est eux qu'elle est venue voir à Paris. M. Eynard, de Genève, en tient boutique ici. Il fait dîner M^{me} de Nesselrode alternativement avec eux ; je ne crois pas qu'il lui en manque maintenant un seul, si ce n'est Garnier-Pagès. » (*Chronique de 1830 à 1862*, t. III, p. 10).

² Conservée à la Bibliothèque de Genève.

politique anglaise qui l'envahit. Gabriel croit lutter en écrivant depuis longtemps au roi les dangers qu'il court, tant par son inertie que par son peu d'expérience et [sa] crédulité à croire ce qui vient d'un côté qui, évidemment, ne veut pas le progrès réel de l'ensemble du pays. »

Mme Eynard poursuit en décrivant les difficultés rencontrées par Eynard et en soulignant le rôle de l'Angleterre, « qui, aux yeux de l'Orient, doit être le colosse écrasant tout ce qu'il n'aime pas ».

Mme Eynard craint que le roi Othon, contrairement aux conseils de son mari, ne se plie aux exigences de l'Angleterre et ne blesse les autres puissances protectrices.

Les lettres d'Eynard que nous publions aujourd'hui et qui ne représentent qu'une faible partie de sa correspondance, illustrent, mieux que tout commentaire, l'activité de cet homme remarquable, apôtre ardent et désintéressé du philhellénisme, le plus digne d'être écouté et le plus souvent déçu, et nous paraissent de nature à éclairer la situation diplomatique du temps.

Nous reproduisons les unes *in extenso*, en supprimant toutefois les formules de salutation, et nous donnons le résumé de plusieurs autres.

Beaucoup d'autres documents viennent appuyer ceux-ci et prouvent l'intérêt que, jusqu'à son dernier soupir, Eynard, nommé ministre plénipotentiaire de Grèce près toutes les cours d'Europe, porta aux affaires de ce pays.

Les lettres de ses correspondants, pour cette même période, ne se trouvent pas dans les collections conservées à la Bibliothèque de Genève ; mais elles existent pour d'autres époques. On voit par celles-ci que les correspondants d'Eynard ne l'entretiennent point seulement de la politique, de la diplomatie ou de l'économie publique. Ils le mettent au courant des moindres détails de la vie quotidienne du pays auquel, sans y aller jamais, Eynard avait voué sa vie. Ils lui signalent les résultats de la récolte du coton, de celles des raisins de Corinthe. Ils disent l'état des routes, celui des édifices religieux. Ils lui content les aventures du moine Christophe qui, sans l'autorisation du Synode, prêche en public dans le Péloponèse.

En 1856, au moment où le Congrès de la paix s'ouvrait à Paris, après la guerre de Crimée, le roi Othon fait encore appel au concours d'Eynard et le prie de mettre de nouveau son influence au service de la Grèce :

« La Grèce, à laquelle vous avez depuis 1821 voué de si nobles sympathies, lui écrit-il¹, réclame plus que jamais le concours de ses véritables amis. Dans un moment où l'on s'occupe à régler les destinées futures de l'Orient, votre zèle si actif et si efficace ne doit pas lui faire défaut. La voix du doyen des philhellènes, s'élevant pour une cause aussi sainte, ne pourra qu'avoir du retentissement en Europe et que stimuler le bienveillant intérêt que les Puissances témoignent pour la prospérité et le développement des populations chrétiennes de l'Orient.

J'ai toute confiance qu'en cherchant à réveiller de nouveau l'intérêt en sa faveur au grand centre où l'on décide aujourd'hui du sort des peuples, vous pourrez puissamment contribuer à écarter les préventions qui se sont élevées contre elle, aussi bien qu'à alléger ses charges et à lui faire obtenir tous les avantages que les circonstances permettraient. »

Quelques mois avant sa mort, survenue en 1863, à l'âge de 87 ans, Eynard devait apprendre la chute du roi Othon, renversé par la révolution, chute que seuls ses conseils avaient, semble-t-il, retardée².

¹ Lettre datée : Athènes, le 24 février-7 mars 1856 (Bibliothèque de Genève).

² Sur Eynard, cf. *Notice sur J.-G. Eynard* (Genève, 1863, in-8, 30 p.); *Biographie, travaux et correspondance de C. Pictet de Rochemont*, par Edmond Pictet (Genève, 1892, in-8); *Der Genfer J. G. Eynard als Philhellene (1821-1829)*, von Emil Rothpletz (Zurich, 1900, in-8); *Correspondance diplomatique de Pictet de Rochemont et de François d'Ivernois, Paris, Vienne, Turin, 1814-1816*, publiée par les soins de Lucien Cramer (Genève, 1914, 2 vol. in-8); *Empereurs, rois et ministres au Congrès de Vienne*, par Edouard Chapuisat, dans la *Revue de Paris* du 15 juillet 1914; *Au Congrès de Vienne; Journal de J.-G. Eynard*, publié avec une introduction et des notes par Edouard Chapuisat (Genève et Paris, 1914, in-8).

NOTE

Voici la description des trois registres de copies de lettres de J.-G. Eynard, conservés à la Bibliothèque de Genève, d'après lesquels sont publiées les lettres ci-après. Tous trois sont formés de feuillets de papier de soie, avec quelques feuillets de papier ordinaire intercalés ; ils sont cartonnés et à peu près de mêmes dimensions.

1. « Lettres écrites pour la Grèce, du 4 septembre 1844 au 28 décembre 1844. » — 42 lettres ; 92 feuillets ; 0 m. 29 \times 0 m. 21. Ce registre est le moins lisible des trois.

2. « Lettres écrites en Grèce ou sur la Grèce, 1842. » — 446 lettres ; 404 feuillets ; 0 m. 30 \times 0 m. 21.

3. « Lettres écrites en Grèce ou sur la Grèce, 1843. » — 173 lettres ; 449 feuillets ; 0 m. 31 \times 0 m. 22. — La dernière lettre est du 28 novembre ; les lettres du mois de décembre manquent.

La mention « en Grèce », qui figure dans la suscription des registres 2 et 3, est erronée ; en réalité, ils ne contiennent aucune lettre écrite en Grèce.

Ces lettres, et les quelques notes qui s'y trouvent disséminées, sont presque toutes de la main d'Eynard. Elles sont adressées pour la plupart soit au roi de Grèce ou à ses ministres, soit aux souverains des puissances protectrices, à leurs ministres ou à leurs représentants à Athènes.

Les registres décrits ci-dessus ont été donnés libéralement à la Bibliothèque de Genève par les descendants d'Eynard, en même temps que de nombreuses lettres adressées à celui-ci. Parmi ces documents ne se trouvaient malheureusement plus les lettres des correspondants d'Eynard pour la période 1844-1843.

LETTRES DE J.-G. EYNARD

1. Au roi de Bavière¹

Beaulieu près Rolle, en Suisse, le 12 septembre 1841.

Sire,

Votre Majesté a eu la bonté de m'écrire le 10 août : « Conservez « à cette belle et intéressante Grèce l'affection et le zèle que vous « avez déployés pour elle en plus d'une occasion. Vous ne pourrez « la séparer de son monarque, ni par amour pour elle, ni par « amour pour moi. »

Je répète avec plaisir, je dirai même avec émotion ces nobles paroles de Votre Majesté. Oui, Sire, je vous promets de continuer à faire les plus grands efforts pour être utile à la Grèce et à votre bien-aimé fils ; mais je me permets de le dire avec toute franchise à Votre Majesté : il faut être doué d'une grande persévérance pour ne pas se décourager en voyant combien le roi Othon seconde peu tout ce qu'on veut faire pour le bien de son pays. Si je faisais lire à Votre Majesté toute la correspondance de l'intendant général², vous reconnaîtriez, Sire, que mon malheureux ami, si dévoué au roi Othon et si nécessaire à l'administration des finances, est mort du fait des contrariétés continues que lui donnait le caractère indécis du roi, qui ajournait toujours ce qu'il y avait d'utile à

¹ Reg. n° 1, f° 3.

² Arthémone Regny.

faire¹. Peu de jours avant la mort de M. Regny, il m'écrivait : « Je suis dévoué au roi, j'aime sincèrement ce jeune prince dont je reconnais les qualités, mais ses incertitudes continues en tout, ma dernière audience, où j'étais obligé de lutter avec respect contre des idées tout à fait contraires à une bonne administration et soutenues avec ténacité et entêtement, m'a tellement fatigué et irrité mes nerfs qu'en rentrant chez moi j'étais dans un état qui me fait craindre de tomber malade. Pendant deux heures que mon audience a duré, j'ai à peine réussi à faire comprendre à Sa Majesté que sa manière de travailler entravait tout; voilà ma vie depuis plus d'un an. Comme bien il est fâcheux que le roi ne veuille pas s'en rapporter à ceux qui ont plus d'expérience que lui ! Ce pays a tout ce qu'il faut pour prospérer : le peuple a des qualités rares, le négociant a de la probité. Vous voyez leur reconnaissance pour vos bienfaits; depuis trois ans que vous aidez avec tant de générosité le petit commerce, il n'y pas un seul exemple qu'il ait fait attendre un jour à vous rembourser. Le bien que j'ai fait avec vos fonds est une consolation pour moi. Malgré cela, si je reste longtemps ici pour obtenir du roi qu'il change son système, je sens que je succomberai à la fatigue morale que j'éprouve; je vous promets, cependant, de combattre mon découragement, car je vois ainsi que vous tout le bien qu'on peut faire ici, etc. » Deux jours après ces mots, il prit une attaque d'apoplexie.

Aujourd'hui, Sire, je ne sais qui a tort ou raison du roi ou de M. Mavrocordato², mais j'ai vu une lettre de ce ministre, où il montre un grand désespoir. Il écrit du 20 août : « Très probablement je vais donner ma démission; mon désespoir est complet; encore quelques semaines d'une crise pareille et j'y succombe infailliblement. » Je vois par moi-même que, pour les choses

¹ Le ministère des Affaires étrangères de France, que dirigeait Guizot, alloua une pension aux enfants de Regny et prit à sa charge les frais d'un monument commémoratif.

² Alexandre MAVROCORDATO (1791-1865), homme d'Etat grec, sous la présidence duquel l'indépendance grecque avait été proclamée à Epidaure, fut plusieurs fois ministre et président du Conseil et repréSENTA son pays dans plusieurs capitales de l'Europe.

les plus utiles à la Grèce, le roi ne termine rien ; dans l'intérêt de ses emprunteurs pour la Banque, j'ai fait des observations sur la nécessité que les prêts sur hypothèques eussent un amortissement ; tous les actionnaires désirent la chose et, depuis deux mois, le roi ne décide rien.

Il vient de paraître sur un journal suisse deux articles intéressants sur le roi Othon et la Grèce ; au milieu d'exagérations, il y a des choses que je crois très justes. Je remets à Votre Majesté un extrait de ces articles, qui paraissent écrits par une personne très au fait de ce qui se passe.

Mon sincère désir d'être utile au roi Othon et à la Grèce, je peux dire la passion que j'ai de voir ce nouveau royaume profiter de toutes les chances favorables que la Providence semble vouloir lui réservier, me fait vivement désirer d'avoir une entrevue avec Votre Majesté, voulant lui communiquer tout ce que je sais, tout ce qu'on peut espérer. Le gouvernement grec doit agir avec la plus grande prudence et circonspection ; mais, s'il se consolide, si le roi Othon montre habileté dans la manière de gouverner, il n'y a nul doute que l'avenir ne soit pour la Grèce. D'un autre côté, on ne peut se cacher que si le roi Othon ne change pas sa manière d'administrer, il y a *des risques très graves pour son pouvoir*. Je voudrais entrer dans plusieurs détails à ce sujet avec Votre Majesté. Je désirerais aussi voir la reine de Grèce, avant son départ ; je crois qu'elle pourrait indirectement avoir de l'influence sur votre bien-aimé fils, et je serais heureux si je pouvais, en lui communiquant une partie de la correspondance de M. Regny, mettre au fait la reine de ce qu'elle pourrait conseiller au roi. Je voudrais aussi entretenir Votre Majesté des moyens d'obtenir de la France les 4,300,000 [francs], reste de l'emprunt. Si Votre Majesté a la bonté de me répondre de suite, je me rendrai immédiatement à Munich, ou dans l'endroit qu'elle voudrait bien m'assigner. Je désirerais beaucoup que la reine de Grèce pût également me recevoir. Je crois, Sire, que les renseignements que je pourrai donner seront utiles à la Grèce et à son roi.

P.-S. — Le 26 juillet, les 6 et 18 août, j'ai écrit au roi Othon avec une entière franchise ; je rends toute justice au roi sur la manière

dont il prend les avis qu'on lui donne; il remercie avec bonté, mais, malheureusement, il ne se corrige pas et le naturel reprend le dessus; combien il est fâcheux qu'il ait perdu M. Regny!

2. Au roi de Bavière¹

17 septembre 1844.

Je rouvre ma lettre², Sire, pour communiquer confidentiellement à Votre Majesté quelques lignes que je reçois à l'instant de Mavrocordato, datées du Pirée, le 31 août :

« Ma santé et les contrariétés que j'ai éprouvées ont nécessité « ma démission : mes vœux sont pour que tout soit pour le mieux. « Mais cela ne suffit pas pour me tranquilliser... je crois avoir « fait mon devoir en représentant à Sa Majesté que les hommes « ne font rien et que les choses font tout. Dieu fasse que cette « grande vérité soit comprise par le roi; je conserve tout le « dévouement pour mon pays et pour Sa Majesté. Je comprends « toute espèce de gouvernement, même le gouvernement absolu, « mais à certaines conditions indispensables qui ne se trouvent « pas ici... Je ne comprends point du tout et je ne saurais jamais « comprendre *un gouvernement sans aucun système et marchant au hasard : c'est ce qu'on veut*. Je m'intéresse vivement au roi, « mais il se perd, et, en se perdant, il ruinera notre indépendance, etc. »

Je crois, Sire, que Mavrocordato a manqué d'adresse, qu'il a pu blesser votre fils; mais, au fait, je partage son opinion sur la partie soulignée. Toutes les lettres depuis Regny jugeaient les choses de la même manière et il faut absolument trouver un

¹ Reg. n° 1, f° 9.

² La lettre à laquelle il est fait ici allusion est en grande partie illisible, l'encre ayant été absorbée par le papier; elle est datée du 12 septembre, comme la précédente.

moyen d'obliger votre fils à prendre un autre système, ou plutôt à adopter un système quelconque. La Grèce est la nation la plus faite à gouverner très monarchiquement parce qu'elle a été sous la domination tyrannique des Musulmans ; mais il faut *qu'elle soit gouvernée*.

3. **Au roi Othon¹**

Paris, le 16 mars 1842.

Sire,

Je félicite bien sincèrement Votre Majesté de ce qu'elle a donné l'ordre d'expédier les 600 mille francs pour finir de payer le semestre du 1^{er} mars ; cela nous a délivrés d'une grande peine, M. Colettis² et moi ; j'aurais fini par donner ma garantie à M. de Rothschild, car le plus grand malheur pour le crédit à venir de la Grèce aurait été de ne pas payer exactement le semestre échu.

Il est maintenant de la plus haute importance, pour Votre Majesté et pour l'honneur de la Grèce, de se préparer d'avance pour le payement du semestre de septembre. Cette époque étant celle où votre gouvernement, Sire, a peu de rentrées, il devient indispensable d'obtenir de la France le secours du reste de l'emprunt ; j'ai déjà fait plusieurs démarches à ce sujet et j'en ai écrit confidentiellement à vos ministres, Sire ; je ne doute pas qu'ils n'en aient fait part à Votre Majesté et je me permets aujourd'hui de la conjurer d'avoir égard aux observations que je me suis permis de leur faire.

Avant d'entrer dans d'autres détails, je veux confirmer à Votre Majesté tout ce que je lui ai dit sur le désir sincère du gouvernement français de voir la Grèce augmenter sa prospérité, améliorer ses finances et mériter par son gouvernement habile, ayant une administration forte et régulière, d'avoir plus tard *un accroissement*.

¹ Reg. 2, f° 99.

² Le général Jean COLETTI ou COLETTIS (1788-1847) remplissait les fonctions de ministre plénipotentiaire de Grèce à Paris depuis 1835.

ment de territoire. Depuis dix-huit ans que je m'occupe presque exclusivement des intérêts de la Grèce, j'ai vu continuellement, sous tous les gouvernements et sous tous les ministres, ce désir sincère de la France; à la sympathie naturelle des populations françaises s'est jointe la politique du gouvernement; aujourd'hui, cette politique, plus que jamais, veut voir votre royaume dans la prospérité. Il n'y a jamais eu d'arrière-pensée de la France à cet égard; il est de fait que la seule puissance qui n'ait rien à prétendre du démembrement de l'empire ottoman, c'est la France. Elle est donc de bonne foi avec les autres puissances qui veulent maintenir le colosse pourri; mais il est évident que la volonté des Cabinets ne peut rien contre les vues de Dieu, et tout annonce que les Turcs finiront, tôt au tard, par abandonner l'Europe; il est également évident que l'Angleterre, la Russie et l'Autriche convoitent l'héritage de la Porte; ces trois Puissances, que je suis loin d'accuser de déloyauté envers la Grèce, ont pourtant intérêt à ce que votre royaume ne prenne pas un trop grand développement. Elles veulent bien consentir à vous laisser indépendant, mais en vous maintenant *petit et hors d'état d'être agrandi*; dans ce but, l'Angleterre (au moins le ministère Palmerston) voulait vous jeter dans les embarras d'une Constitution, que vos sujets ont été les premiers à repousser; les autres puissances, en vous engageant à ne rien accorder, en vous effrayant peut-être sur les moindres concessions, ont voulu vous laisser dans un statu quo qui empêchât le développement du pays. Ces trois puissances ont donc un intérêt *réel, positif* à ce que votre royaume s'améliore le moins possible. La France, au contraire, pense que, si l'empire ottoman se démembre, il faut que ce soit dans l'intérêt de la Grèce; puisque je ne peux rien prendre pour moi, dit-elle, il vaut mieux pour mes intérêts que ce ne soit point les trois grandes puissances qui s'agrandissent encore. La raison, le simple bon sens, indiquent de la manière la plus claire, la plus positive que les sympathies et la politique de la France sont pour vous; cette même raison prouve que les trois autres Cabinets ont un intérêt divers.

Si Votre Majesté reconnaît comme moi la vérité de cet exposé, elle doit voir que ses vrais, ses sincères amis sont les Français;

si le gouvernement actuel de la France avait la désastreuse maxime, comme l'Angleterre, de chercher à révolutionner ses alliés, il faudrait repousser ses conseils, mais, au contraire, le ministère actuel et le roi Louis-Philippe voient mieux que personne les abus et les dangers de ces gouvernements constitutionnels, et tous les conseils qu'on donne à Votre Majesté sont, au contraire, de donner uniquement ce qui peut aider au développement du pays. Vous avez vu, Sire, l'intérêt de la France pour vous lorsqu'elle vous a cédé M. Regny; aujourd'hui elle le remplace par M. Lemaître, et quelques difficultés que présentent la situation financière vis-à-vis des Chambres et d'un ministre des finances difficultueux pour de nouvelles avances, nous avons l'espérance d'obtenir des fonds, si Votre Majesté veut adopter les améliorations voulues et le système d'administration nécessaire à tout gouvernement qui veut se développer. Je supplie donc Votre Majesté d'accueillir les mesures proposées pour son bien et je me réfère à cet égard à ce que j'ai eu l'honneur de lui écrire souvent, confirmé par l'homme qui vous était bien dévoué, M. Regny.

Je conjure Votre Majesté de prendre tout de suite toutes les mesures voulues. Vu le million que le gouvernement doit verser à la Banque, les sommes qu'il faudra payer à la Turquie, les non rentrées des impôts, il est de toute *impossibilité* que la Grèce puisse payer au 1^{er} septembre les 1,800,000 drachmes environ qu'il faudra pour acquitter le semestre. La France ne pourra accorder ces fonds que si les améliorations ont été effectuées : budget présenté plusieurs mois d'avance, lois des douanes, dîmes et pâturages, système de travail plus accéléré, lois sur les communes, enfin tout ce qui tient à une bonne administration pour augmenter la prospérité du pays. Si Votre Majesté adopte ces heureux changements, il faudra que votre gouvernement, Sire, fasse une demande de fonds à M. de Lagrené¹, motivée sur les promesses faites par M. Regny; M. de Lagrené, annonçant à son gouvernement les améliorations au système général, réclamera

¹ Sur le marquis de Lagrené (1800-1862), voir notre article de la *Revue des études napoléoniennes*, p. 71.

les secours promis. M. de Broglie, M. Piscatory¹ et moi appuyerons alors les demandes de M. de Lagrené et nous espérons que nous vaincrons la répugnance de M. Humann² à faire de nouvelles avances. Il ne faut pas vous cacher, Sire, qu'aujourd'hui, si le gouvernement français voulait compenser ce qu'il a avancé pour payer le semestre avec les obligations qui restent de l'emprunt, *la France ne devrait plus rien*; si nous obtenons aujourd'hui le reste de l'emprunt, ce sera réellement, jusqu'à ce que la Grèce ait remboursé, comme un nouvel emprunt de 3 millions au-delà des 20 millions, et si on considère que le gouvernement français a dépensé de fortes sommes qu'il n'a jamais réclamées, sa conduite a été bien loyale envers la Grèce.

Comme je serai forcé de quitter Paris au plus tard vers le milieu de mai, je conjure Votre Majesté de prendre aussitôt que possible les résolutions nécessaires, afin que je sois encore ici pour appuyer les demandes qui seront faites.

4. A Christidès, ministre des Affaires étrangères de Grèce³

Paris, 24 mai 1842

(*Analyse.*) Eynard engage Christidès à obtenir du roi que tout ce qui a rapport aux finances soit discuté au sein d'une commission dont Lemaître⁴ serait appelé à faire partie : « Ce sera *uniquement* sur ses rapports que les secours de la France vous seront accordés. » Le gouvernement français est, d'ailleurs, des mieux disposé pour la Grèce : « La politique se réunit au désir de vous

¹ Théobald-Emile PISCATORY (1799-1870) succéda l'année suivante à Lagrené comme ministre de France à Athènes.

² Ministre des Finances en France ; il mourut peu de temps après (25 avril) et fut remplacé par Lacave-Laplagne.

³ Reg. n° 2, f° 180.

⁴ Eynard avait conseillé à Christidès de réclamer à la France un habile financier à titre de Conseil. C'est Lemaître qui fut désigné. « Sa mission momentanée, écrit Eynard à Guizot, pourra avoir la plus grande influence sur les destinées de la Grèce. » (*Revue des études napoléoniennes*, article cité, page 84.)

faire du bien ; on vous veut fort et en état d'être un jour agrandi », mais le ministère, toujours attaqué par l'opposition, ne peut avancer trop facilement des fonds. Il faut qu'il puisse s'appuyer sur les rapports de Lagrené et de Lemaître. Ce dernier, d'une moralité et d'une délicatesse au-dessus de tout soupçon, désire sincèrement être utile à la Grèce. Dix-huit ans d'expérience ont prouvé à Eynard « que la seule puissance qui ne se soit jamais démentie à désirer le bien de la Grèce, c'est la France. On peut avoir eu à se plaindre de quelques individus (ce que j'ignore), d'un peu de légèreté et d'insouciance, mais jamais d'arrière-pensée ».

Dans un post-scriptum du 25 mai, Eynard ajoute qu'il vient de recevoir une lettre de Lemaître lui annonçant sa nomination à la Commission de comptabilité et lui apprenant qu'on est revenu sur la loi qui oblige les caisses publiques à recevoir le papier de la Banque, en faisant une distinction entre les paiements faits pour le compte de l'Etat et ceux qui concernent les intérêts particuliers. Eynard désapprouve vivement cette mesure : « Le crédit est comme la sensitive ; il se ferme ou s'ouvre au moindre contact ; il est aussi susceptible que la pudeur d'une jeune vierge qui rougit ou pâlit sur un mot ou un geste. »

Dans un second post-scriptum du 27 mai, Eynard cite Rothschild, qui lui a dit : « Cette mesure m'a dégoûté ; elle me prouve qu'on est encore bien arriéré sur ce qui fonde le crédit », à quoi Eynard répondit qu'il y avait eu sûrement un malentendu ; il importe de faire rectifier cette mesure sans retard.

5. Au roi Othon¹

Paris, le 7 juin 1842

Sire,

Je suis vivement touché et reconnaissant de la lettre que Votre Majesté a eu la bonté de m'écrire de sa propre main ; cette marque de confiance redoublera encore, si c'est possible, mon

¹ Reg. n° 2, f° 196.

zèle et mon attachement et, pour en donner la preuve à Votre Majesté, je retarderai encore mon départ d'un courrier et j'attendrai le paquebot portant les lettres de Grèce du 18-30 mai.

Avant d'avoir reçu votre lettre, Sire, j'avais déjà fait diverses démarches auprès du ministre des affaires étrangères et du ministre des finances pour les fonds à obtenir, et j'ai la satisfaction d'apprendre à Votre Majesté que ces deux ministres sont d'accord avec moi, que, si les rapports de M. Lemaître sont satisfaisants, ils prendront sur eux la responsabilité d'aider la Grèce et ils n'en rendront compte aux Chambres qu'à la session prochaine. Tout dépend donc maintenant des renseignements que donneront M. de Lagrené et M. Lemaître ; mais je laisserai les ministres dans les meilleures dispositions et, si M. Tissaminos¹ s'entend avec l'employé français en lui montrant avec confiance le bien et le mal, en prenant les mesures nécessaires pour remédier aux graves inconvénients de l'arriéré et en suivant un système d'ordre et de régularité dans tout ce qui tient à la comptabilité, je ne doute pas, lors même qu'il y aurait un déficit momentané, que nous n'obtenions peu à peu les fonds nécessaires à la Grèce et je promets à Votre Majesté de faire les plus grands efforts pour persuader les ministres des affaires étrangères à accorder un délai de six ans pour le remboursement que la Grèce ferait année par année ; j'espère même que nous pourrons obtenir que l'intérêt des avances se réduise à 4%.

J'ai lu avec une vraie satisfaction ce que Votre Majesté m'écrit sur M. Lemaître. Votre perspicacité, Sire, vous a fait juger cet employé tout ce qu'il valait ; ce n'est point un homme qui se vante et qui cherche à paraître par des phrases, mais il a l'expérience de tout ce qui tient à l'ordre et à la régularité et, si M. Tissaminos ne met pas de susceptibilité ou un peu d'amour-propre à le consulter, il apprendra bien des choses qui seront de la plus grande utilité aux finances de la Grèce.

Je crois, Sire, vous témoigner mon attachement en vous donnant confidentiellement et avec toute confiance quelques phrases de la lettre de M. Lemaître :

¹ Ministre des Finances de Grèce.

« Tout ce que je vois et je sais du roi m'attache à lui. Sa Majesté m'a témoigné son approbation des modifications que j'avais apportées au budget. Elle a été frappée de l'abaissement qui se manifeste depuis quatre ans dans la proportion des recouvrements. Elle m'a dit que son ministère s'était occupé des moyens de le faire cesser, que le directeur des finances m'en informerait et qu'il l'avait chargé de s'entendre avec moi sur le secours à demander à la France pour le service de l'emprunt. M. Tissaminos, que j'ai vu hier, ne m'a pas parlé encore du semestre de septembre. Il s'est attaché exclusivement à me démontrer qu'il avait déjà senti la nécessité d'accélérer la rentrée de l'impôt, afin de me faire sentir que mes recommandations étaient tout à fait inutiles. Je crains bien que M. Tissaminos n'entende admettre que fort difficilement mon intervention et cependant, si je ne peux examiner consciencieusement les choses, comment pourrais-je loyalement écrire au ministère français : *donnez les fonds* ? Ce qui manque ici, c'est l'ordre et la régularité; je vois que, jusqu'ici, l'impuissance¹ absolue où se trouve l'administration des finances de pouvoir fournir aucun renseignement positif; pour tout ce qui est en dehors des recouvrements et des paiements matériels, il n'existe ni travail d'ensemble, ni comptabilité, ni contrôle, de sorte que les chiffres employés dans les budgets ne présentent, par le fait, aucune garantie d'exactitude. Mais j'espère dans les travaux de la Commission de comptabilité, dont je fais partie avec MM. Sillivergos et Paparigopoulos; ce sont des hommes d'un bon esprit, qui comprennent très bien les vices du système. L'établissement d'une bonne comptabilité doit être le point de départ de la réorganisation de tout le service financier. J'ai espérance dans l'avenir de ce pays et beaucoup de confiance dans le caractère loyal du roi. J'écrirai à M. Guizot en lui exprimant ma conviction qu'avec une bonne administration l'équilibre des budgets doit être prochainement réalisé; mais je lui dirai aussi loyalement que, si l'on reste dans la voie actuelle, les finances ne pourront se relever. »

¹ Il faut lire sans doute: « Je ne vois jusqu'ici que l'impuissance... »

Cette lettre vous prouve, Sire, que M. Lemaître est un homme aussi honnête qu'entendu à tout ce qui tient aux finances. Je ne saurais donc assez engager Votre Majesté à veiller à ce qu'il soit écouté par vos ministres, car ce ne sera bien, décidément, que sur les rapports de M. Lemaître que le gouvernement français accordera les fonds. Dans les vrais intérêts de Votre Majesté, je trouve qu'il ne faut demander que les secours nécessaires pour payer le semestre de septembre et que les fonds qui seront avancés soient assurés sur des bons du Trésor à long terme qui seraient déposés à la banque. Cet établissement sera, dans la suite, d'un grand secours à Votre Majesté en escomptant les bons du Trésor et, sous ce point de vue, M. Tissaminos a fait une vraie faute en jetant une sorte de défaveur sur les billets de banque. Toutes les caisses de l'Etat doivent les rechercher, seulement il faut s'entendre avec la direction qui remettra toujours au gouvernement l'échange en espèces. Aussitôt qu'il n'y a aucun risque — puisque le gouvernement, comme le plus fort actionnaire, a toujours le droit d'examiner la marche de la Banque — il faut, loin de faire des difficultés à recevoir les billets, demander au contraire aux contribuables et à tous ceux qui ont des paiements à faire au Trésor de payer en billets; seulement les caisses de l'Etat auront le soin, aussitôt qu'elles prévoiraient avoir besoin de numéraire, de demander l'échange à la Banque. Le crédit, ainsi que je l'ai écrit à vos ministres, Sire, est comme la virginité d'une jeune fille: le moindre soupçon lui fait un tort irréparable. Le devoir d'un bon directeur des finances est de surveiller les opérations de la Banque, d'empêcher les mauvais placements en faisant des représentations; mais, tant que l'établissement marche bien et sagement, il faut l'aider, le soutenir et lui avancer même du numéraire contre des billets si, par quelques besoins imprévus du commerce, *il avait besoin momentanément d'échanger des billets*; c'est ainsi que, [à] la Banque de France, de Toscane et des autres pays où les banques sont établies sur des bases solides, les gouvernements habiles se conduisent. J'excepte les banques d'Amérique et même d'Angleterre, parce que la liberté illimitée d'en créer y a eu et doit avoir de graves inconvénients, mais la Banque nationale grecque n'a aucun de ces dangers, l'établissement ayant des bases plus que prudentes.

En terminant cette lettre, je réitère à Votre Majesté que plus j'étudie le gouvernement français, plus j'ai eu de rapports avec le roi et les différents ministères qui se sont succédé, plus j'ai la plus *intime*, la plus *complète conviction* que ce pays veut sincèrement votre prospérité et qu'il convient entièrement à sa politique que la Grèce s'agrandisse de tout ce qui se détachera de l'empire ottoman.

Le désir sincère que j'ai vu dans *toutes les puissances* de maintenir la tranquillité de l'Europe les a rendus unanimes à soutenir la Porte ottomane ; mais toutes ces puissances auront un intérêt différent si l'empire turc s'écroule. La Russie, sans aucun doute, veut que ce soit à son profit ; la brochure qui a paru dernièrement à Constantinople en est la preuve ; probablement, lorsque le moment marqué par la Providence arrivera, la Russie cherchera-t-elle à offrir quelques compensations à l'Autriche et à l'Angleterre, mais la France, n'ayant rien à obtenir, s'opposera à ce partage et alors, très probablement, elle finira par entraîner l'Angleterre qui, voyant les projets de la Russie, se réunira à la France et dira avec elle : « Le même principe politique qui nous a engagé à soutenir la Porte demande que, pour maintenir l'équilibre européen, une nouvelle puissance remplace l'empire turc et cette puissance doit être la Grèce, si nous voyons qu'elle se consolide et que son jeune monarque nous a donné la preuve qu'il saura organiser un état plus vaste. » Eh bien ! Sire, si vous parvenez à bien restaurer vos finances, vous aurez plus tard un bel avenir devant vous.

J'aurai l'honneur d'écrire encore à Votre Majesté le courrier prochain, en lui disant encore plus positivement ce que j'aurai décidément obtenu du ministère. En finissant cette longue lettre, je me plaît à dire à Votre Majesté que M. Colettis a toujours été d'accord avec moi dans toutes les démarches, qu'il me seconde et m'a toujours secondé et qu'il est très bien vu ici du roi et de ses ministres.

P.-S. — Si Votre Majesté me fait encore l'honneur de m'écrire et a quelques ordres à me donner, je la prie de m'adresser ses lettres à ma campagne de Beaulieu, par Rolle, en Suisse.

6. **Au roi Othon¹**

Paris, 16-17 juin 1842

Sire,

J'ai eu l'honneur d'écrire une longue lettre à Votre Majesté, le 7 juin, en lui promettant que j'attendrais encore le courrier du 31 mai que j'ai reçu hier. Je viens faire part aujourd'hui à Votre Majesté des dernières démarches que je viens de faire pour la Grèce.

Hier soir, j'ai été chez le roi à Neuilly, j'ai trouvé Sa Majesté on ne peut pas mieux disposée pour vous, Sire. Elle m'a confirmé le désir sincère qu'elle avait de voir la Grèce se fortifier et se consolider : « Nous ne voulons aucune prépondérance en Grèce, m'a dit le roi, nous chercherons toujours à être utile aux Hellènes, nous désirons vivement que ce nouvel Etat devienne plus puissant ; nous n'avons aucune arrière-pensée et je désire sincèrement que les autres Etats aient pour le roi Othon les mêmes sentiments que nous ; vous pouvez assurer Sa Majesté que mon ministère fera tout ce qu'il pourra pour aider la Grèce financièrement. Nous lui avons envoyé un homme encore plus capable que M. Regny. Si cet employé écrit à mon ministre des affaires étrangères que des améliorations financières ont lieu, nous ne demandons pas mieux que d'aider le roi Othon à payer le semestre de septembre, mais M. Guizot ne peut pas compromettre sa responsabilité auprès des Chambres. Il faut donc absolument que les rapports de M. de Lagrené, appuyés sur les renseignements de M. Lemaître, soient favorables au système financier de la Grèce, et que le ministre des finances du roi Othon profite de l'expérience d'un homme aussi habile qu'en-tendu, dans tout ce qui tient à l'ordre et à la comptabilité. J'ai

¹ Reg. n° 2, f° 211.

vu des rapports de M. Regny dans le temps, qui se plaignait de ce que M. Tissaminos manquait d'expérience financière et que souvent, par amour-propre, il entravait les améliorations en lui cachant les affaires ; il serait très fâcheux si M. Tissaminos avait la même conduite avec M. Lemaître. Quelque talent ou esprit que puisse avoir M. Tissaminos, a ajouté le roi, rien ne peut remplacer l'expérience et M. Lemaître a pour lui une expérience de douze années ; je désire donc bien sincèrement que le roi Othon donne les ordres à son ministre des finances de s'entendre avec M. Lemaître, car ce ne sera que sur ses rapports que Guizot pourra accorder des fonds ; mais assurez de ma part le roi Othon que nous rechercherons toutes les occasions de favoriser la Grèce. »

Ce matin, Sire, j'ai été chez M. Guizot ; nous avons causé longtemps des intérêts de la Grèce ; il est tout à fait bien disposé et m'a confirmé qu'il prendrait sur lui d'aider le gouvernement de Votre Majesté sans les Chambres, mais que, pour couvrir sa responsabilité, il était indispensable que M. Lemaître fit un rapport favorable, que cet employé se louait infiniment de votre Majesté et de MM. Christidès et Rizo, mais que M. Tissaminos ne mettait pas avec lui cette franchise nécessaire à l'éclairer entièrement, que ce ministre paraissait gêné et contraint et ne cherchait point à se concerter avec lui ; que, dans toutes les communications que M. Tissaminos lui faisait, paraissait toujours une excessive susceptibilité *de ne pas paraître tout savoir*, ce qui entravait les discussions et empêchait M. Lemaître de pouvoir consciencieusement tout examiner, etc. J'ai expliqué le mieux que j'ai pu la position délicate de M. Tissaminos, qui ne pouvait voir avec plaisir un employé plus habile que lui, que j'espérais que, peu à peu, l'amour-propre ou la susceptibilité de M. Tissaminos céderait à la loyauté de M. Lemaître qui, n'étant que consulté, ne devait point effrayer le directeur des finances, qui finirait par voir que, dans *ses vrais intérêts*, il devait franchement se servir des lumières et de l'expérience de l'employé français. M. Guizot m'a répondu : « Qu'il désirait beaucoup ce changement dans M. Tissaminos, puisque de ses relations et de sa confiance dans M. Lemaître dépendraient les rapports de

celui-ci. Nous ne demandons point pour aider la Grèce qu'on nous prouve qu'il n'y a pas de déficit et nous sommes prêts à lui faire des avances pour le semestre de septembre, si M. Lemaître peut écrire *loyalement et consciencieusement*: *j'ai vu et examiné*, le ministre des finances m'a tout confié; il y a un petit déficit momentané, mais nous sommes d'accord sur les mesures à prendre, on met partout la plus grande régularité, les finances marchent graduellement à une amélioration; on peut aider la Grèce et lui accorder même six ans pour rembourser ce qu'elle nous devra. Eh bien! a continué M. Guizot, si M. Lemaître écrit à peu près ces mots, je vous promets que je ne ferai aucune difficulté à faire donner, sans le demander aux Chambres, la somme qui manquera à la Grèce pour finir de payer le semestre de septembre; je mettrai seulement pour conditions ce que vous avez vous-même proposé, c'est que le gouvernement grec remette à la Banque des bons du Trésor à quatre, cinq et six mois, soit à l'époque des rentrées des impôts. Le gouvernement grec pourra, à l'échéance de ces bons, retirer les fonds, s'il en a besoin, en remettant alors en échange d'autres bons du Trésor à une échéance plus éloignée; de cette manière, tout en continuant à faire des avances au gouvernement grec, nous aurons l'assurance que ces avances serviront à aider la marche du gouvernement et nos fonds seront, par le fait, la caisse de réserve que M. Regny regardait comme indispensable, avec l'avantage très grand de n'avoir aucun frais d'administration. Je suis prêt, à ces conditions, si les rapports de M. de Lagrené et de M. Lemaître sont favorables, à aider la Grèce; vous voyez, Monsieur Eynard, a ajouté M. Guizot, que je n'ai fait que développer votre projet. — Je vous demanderai, dis-je alors, pour le rendre complet, d'accorder décidément six ans pour le remboursement et de réduire l'intérêt de vos avances à 4 %. — Nous verrons cela plus tard et je ne refuse pas votre demande, mais avant tout que les rapports de M. Lemaître soient favorables, tout dépend donc de ce qu'il écrira, » etc.

Je vais maintenant voir le ministre des finances; je ne doute pas de le trouver dans les mêmes idées; cependant, avant de quitter Paris, je veux être aussi d'accord avec lui.

Mon entière confiance dans Votre Majesté m'engage à lui copier ce que M. Lemaître m'écrit sur M. Tissaminos ; je supplie Votre Majesté que cela reste entre nous :

« Le roi, qui est bien disposé pour moi et qui a la bonté de rendre justice à mes bonnes intentions, a fait donner des ordres positifs à M. T[issaminos] pour que tous les renseignements de son ministère fussent mis à ma disposition. Depuis quelques jours je m'aperçois donc que M. T[issaminos] est plus coulant. J'ai eu divers renseignements sur le budget, on m'a offert tous les papiers de M. Regny, j'ai désigné une soixantaine de mémoires que je serai bien aise de consulter ; mais l'essentiel dépendra toujours de M. T[issaminos]. Si la bonne volonté manque chez lui, je me débattrais péniblement contre les difficultés qu'il fera naître sur mes pas. Avec un ministre des finances qui m'accueillerait cordialement et se plairait à me diriger dans mes travaux et se concerterait volontiers avec moi, je marcherais vite et sûrement, mais avec un ministre qui me tient éloigné de lui et me laisse faire mon éducation moi-même, j'arriverai lentement et alors comment faire loyalement mon rapport au gouvernement français ? J'ai confiance dans le roi et dans l'avenir de la Grèce, mais non au ministre actuel des finances. Quelqu'un d'habile me disait en me parlant de lui : *« C'est un homme qui craint vis-à-vis de vous de compromettre le secret de son ignorance ; il joint à l'amour-propre et à la susceptibilité de la mauvaise foi, et plus vous vous montrerez habile et plus il cherchera à vous entraver. »* Je crois à l'exagération de ces paroles, cependant je commence à craindre que la dernière chose soit vraie et alors que de difficultés j'aurai à vaincre ! Je continuerai, vous n'en doutez pas, à offrir à M. T[issaminos] ma coopération empressée ; j'y mettrai toute la persistance et tous les ménagements imaginables ; mais c'est pour l'acquit de ma conscience et sans me faire d'illusion car j'espère peu de ce côté, » etc.

Vous voilà, Sire, entièrement au fait de tout, je crois avoir rempli mon devoir en entrant dans tous ces détails ; Votre

Majesté fera dans sa sagesse tout ce qu'elle croira nécessaire pour arriver au but qu'elle se propose de tout consolider et améliorer. Si réellement M. T[issaminos] manque d'expérience et qu'il mette trop d'amour-propre pour en convenir, j'oserais conseiller à Votre Majesté d'obliger le directeur des finances à ne rien faire que d'accord avec la Commission des finances et de comptabilité. Je peux certifier que M. Lemaître est rempli de bonne volonté et je blâmerais beaucoup M. T[issaminos] de ne pas savoir se parer de ses plumes. Il y aurait habileté au directeur des finances de savoir s'approprier par le fait les talents de M. Lemaître, car tout le bien que le système d'ordre amènera dans l'administration des finances serait fait sous la direction de M. T[issaminos] et, par conséquent, une grande partie des améliorations obtenues serait en grande partie attribuée au directeur des finances.

Je partirai dans deux jours, Sire, en laissant roi et ministres de France dans de bonnes dispositions, mais en me permettant de répéter à Votre Majesté que la décision définitive dépendra des rapports de M. Lemaître. Je serai à Beaulieu entièrement à la disposition de Votre Majesté et prêt à faire toutes les démarches que vous voudrez bien m'indiquer, Sire.

7. Coup d'œil rapide sur la Grèce et sur l'avenir de l'Orient¹

L'émancipation de la Grèce est due à l'énergie de ses habitants et surtout à l'opinion qui se manifesta spontanément en Suisse, en Bavière et dans toute l'Europe. La France se mit à la tête de ce mouvement. On vit chez elle la population entière, même les femmes et les enfants, se joindre aux hommes éclairés qui formèrent ces comités grecs, le plus ferme appui des Hellènes pendant leur lutte contre la Porte.

¹ Reg. n° 2, f° 232. — Insérée dans ce registre à la fin du mois de juin 1842, cette note est évidemment d'Eynard, bien qu'elle ne soit pas de sa main.

Aucune opinion politique n'exerça de l'influence sur le comité de Paris, qui devint l'organe presque officiel de l'opinion publique ; l'humanité seule le fit agir et la composition de ce comité le prouve ; on voyait siéger à côté les uns des autres libéraux, ultra-conservateurs, légitimistes : c'était le duc de Broglie et le duc de Fitz-James, Casimir Périer et Chateaubriand, les ducs d'Harcourt et de Choiseul, Benj. Delessert, Sébastiani, Sainte-Aulaire, Laffite, Villemain, duc de Liancourt, Eynard, Alex. Lameth, Ternaux, etc.

La France fut à la tête des Etats auxquels les Grecs doivent leur indépendance. Sous Charles X, le ministère étant entraîné par le mouvement national, une expédition eut lieu en Morée. La France se montra grande, généreuse et sans arrière-pensée. Elle prodigua son sang et ses trésors pour le salut de la Grèce et elle ne réclama aucun remboursement, quoique ses frais fussent considérables. Sa bienfaisance seconda sa politique et, le jour où la Grèce fut séparée de l'empire ottoman, *elle devait être entièrement indépendante*. La Russie et l'Angleterre, ne voulant pas laisser à la France seule la gloire de sauver la Grèce, s'unirent avec la France pour exiger du Sultan qu'il reconnût l'indépendance des Hellènes.

La consolidation du nouveau royaume appartient donc aux trois puissances dont les flottes combattirent à Navarin. Elles désignèrent pour souverain de la Grèce le prince Othon, un des fils du roi de Bavière, et, afin de soutenir le nouvel Etat, elles garantirent un emprunt de 60 millions.

Mais, dans cette circonstance, la France se montra encore la plus généreuse. Pour être utile à la Grèce, elle n'exigea point, comme les autres puissances, la négociation des obligations grecques pour payer les intérêts échus. Elle mit seulement pour condition à ce nouveau bienfait que l'Etat grec améliorerait ses finances et payerait à l'avenir avec son propre Trésor les intérêts des semestres ; c'est ce qui a eu lieu exactement depuis deux ans.

En retour de tant de services, que demanda la France à la Grèce ? Elle lui dit : équilibrerez votre budget ; consolidez vos institutions ; je ne veux point exercer d'influence chez vous, mais n'y laissez

prendre de la prépondérance à aucune autre puissance ; fortifiez votre pouvoir et devenez une nation vraiment indépendante, industrieuse et commerçante.

Tous les voyageurs qui ont visité depuis peu la Grèce s'accordent à dire que les changements les plus favorables s'y sont opérés, que le roi s'occupe avec zèle de son gouvernement, que l'agriculture fait des progrès ainsi que l'industrie, que l'établissement d'une banque nationale, qui vient d'avoir lieu, a occasionné une baisse dans le taux de l'argent et que tout fait présumer que ce royaume naissant jouira d'une prospérité croissante, *s'il sait prendre les mesures nécessaires pour améliorer son administration financière.*

Cependant, au milieu de ce développement général, on voit surgir diverses intrigues étrangères ; on semble vouloir entraver sous main la marche du gouvernement ; quelques brochures imprimées hors de la Grèce cherchent à jeter de la méfiance sur le roi Othon ; d'un autre côté, on veut empêcher un traité de commerce avec la Porte et un rapprochement avec cette puissance ; enfin une sourde jalousie semble voir avec peine l'avenir de la Grèce.

L'intérêt de l'Europe a été, est et doit être le maintien de l'équilibre politique. Ce principe, poussé à l'excès, a trop fait oublier toute idée religieuse et philanthropique envers les malheureux rayas. C'est la crainte de voir détruire cet équilibre qui a engagé les grandes puissances à soutenir l'empire turc, sans mettre peut-être assez de vigueur à établir la condition expresse et absolue que les chrétiens seraient traités à l'égal des sujets turcs.

Il est certain qu'aujourd'hui les intérêts des chrétiens de l'Epire, de la Macédoine, de la Thessalie, de la Crète, de la Syrie, en un mot de toutes les provinces où les chrétiens sont en majorité, sont sacrifiés à cette idée fixe : *la paix de l'Europe tient à l'existence du statu quo.* Eh bien ! admettons le principe, *quoique nous le déplorions, qu'il faut faire les plus grands efforts pour maintenir l'empire turc afin qu'il n'appartienne à aucune des grandes puissances.* Mais il est des voies qui ne sont pas celles des hommes. Supposons donc que, malgré la volonté, la bonne foi et l'harmonie de ces grandes puissances, *un pouvoir au-dessus de celui*

des hommes ait décidé que l'empire ture doit s'écrouler, que faudra-t-il faire alors pour conserver cet équilibre ? Il faudra maintenir la politique qui ne veut pas permettre le démembrément de l'empire du croissant au *profit d'aucune grande puissance*.

Un nouveau gouvernement devra remplacer celui que la Providence renversera et, à mesure qu'une province se détachera de la Turquie, ce ne pourra être à l'avantage de la Russie, de l'Autriche, de l'Angleterre ni de la France, mais de la puissance naissante : la Grèce.

Mais que cette puissance *sache bien* que pour être le noyau d'un nouvel empire grec, elle doit prouver à l'Europe qu'elle en est digne par l'union, l'énergie et la consolidation de toutes ses institutions. L'avenir est pour le roi Othon et les Hellènes ; mais que ce peuple se garde bien de faire des démarches imprudentes qui compromettraient sa haute destinée !

Que les grandes puissances continuent donc à soutenir loyalement l'empire ottoman, qu'elles soient même unanimes à blâmer toute révolte des provinces turques ; mais, lorsque des événements *prévus* ou *imprévus* arriveront, qu'il soit entendu, aujourd'hui pour alors, que les provinces européennes qui, par la force des choses, se détacheraient du Croissant, *seront incorporées à la Grèce*.

La France, qui a été si généreuse pour les Grecs, doit surtout s'expliquer avec franchise à cet égard et, dès à présent, elle devrait déclarer avec autant de fermeté que de loyauté qu'elle ne *permettra jamais* qu'aucun démembrément de l'empire ture ait lieu *au profit de la Russie, de l'Autriche ni de l'Angleterre*. Plus la France s'est montrée désintéressée envers la Grèce, plus elle a le droit de dire : *Je ne veux rien prendre pour moi, mais je ne laisserai rien prendre aux autres*.

J'ai la ferme conviction que le vœu que j'exprime est celui de tous les Français, quel que soit le parti auquel ils appartiennent. Je ne doute même pas *qu'aujourd'hui* la Russie et l'Angleterre veulent aussi sincèrement la consolidation du nouveau royaume que la stabilité de l'empire ottoman ; mais comme philhellène et comme chrétien, je pense à l'avenir que tous mes vœux appellent.

Un ancien Membre du Comité grec.

8. Au roi Othon¹

Beaulieu près Rolle, en Suisse, le 24 août 1842

Sire,

J'ai la vive satisfaction d'apprendre à Votre Majesté qu'après une correspondance assez suivie avec le duc de Broglie sur les affaires de la Grèce et sur le million que Votre Majesté demandait à la France², il a été définitivement décidé que cette somme serait donnée. Je dois dire confidentiellement à Votre Majesté que c'est tout à fait sur les rapports satisfaisants de M. Lemaître que le ministère français s'est décidé à prendre sur sa responsabilité de faire cette avance, sans consulter la Chambre.

Tous les jours, je me confirme plus dans la vraie et sincère bienveillance de la France. M. de Broglie, si véritablement attaché aux intérêts de la Grèce, m'a demandé ce qu'on pouvait encore ajouter aux raisons indiquées par M. de Lagrené et par M. Lemaître, en m'ajoutant que le gouvernement français, ayant toute confiance dans les lumières et la probité de M. Lemaître, ne demandait pas mieux que de suivre l'opinion qu'il donnait, mais qu'on désirait cependant savoir si je partageais l'idée qu'il n'y avait aucun risque pour la responsabilité du ministère de faire cette avance et si réellement la Banque, soit comme pouvant servir de caisse de réserve au Trésor grec, soit comme recevant des bons du Trésor à longue échéance, offrait ainsi une garantie morale à la France. On me demandait de plus si je croyais que Votre Majesté profiterait de l'homme habile que la France lui avait cédé, pour améliorer le système financier de la Grèce, en donnant l'ordre au directeur des finances de s'entendre avec M. Lemaître et de le consulter sur les moyens les plus propres à accélérer les mesures nécessaires à une bonne administration ; on m'ajoutait que, pour les nouveaux secours que pourrait désirer

¹ Reg. n° 2, f° 304.

² Le duc de Broglie a été chargé par son ami Guizot de ce qui a rapport aux demandes de fonds de la part de la Grèce. (*Note d'Eynard.*)

le gouvernement de Votre Majesté et l'époque où la France en serait remboursée, on s'en rapporterait uniquement aux rapports de M. Lemaître appuyés par M. de Lagrené.

Comme Votre Majesté peut bien le penser, j'ai répondu à toutes ces questions de la manière la plus favorable et je ne mets pas en doute aujourd'hui que le million demandé ne soit livré pour le semestre qui va échoir dans quelques jours.

Dans un moment aussi douloureux et aussi pénible pour le roi Louis-Philippe et son ministère¹, j'éprouve une vive reconnaissance de ce qu'il peut encore s'occuper de la Grèce ; Votre Majesté, j'en suis persuadé, aura à cet égard la même impression que moi ; j'ose donc la conjurer, dans les vrais intérêts de la Grèce, de redoubler de confiance dans M. Lemaître, en faisant sentir à M. Tissaminos combien les lumières et l'appui de cet employé peuvent être utiles à la Grèce.

Je dois dire *très confidentiellement* à Votre Majesté que M. Lemaître, dans toutes ses lettres, ne cesse de se louer des bontés de Votre Majesté. Il m'écrit le 10 août : « J'ai eu l'honneur « de voir le roi hier. Sa Majesté a bien voulu m'écouter longuement sur les modifications importantes que je propose pour la « Banque. Elle s'est montrée disposée à les adopter et je ferai « mes efforts pour que cet établissement soit tous les jours plus « utile au pays ; vous me recommandez de ne rien négliger pour « améliorer tout le système financier en m'effaçant cependant le « plus possible pour éviter la jalouse des ignorants ; je vous « remercie des avis que vous me donnez et dont j'apprécie toute « la sagesse ; mais tant que l'administration des finances sera « entre les mains qui la dirigent aujourd'hui, je resterai toujours « en dehors de ses travaux et ne serai guère consulté qu'après « coup. Toute mon influence se bornera à proposer quelques « mesures ou à en proposer l'adoption ; mais pour ce qui concerne « le choix des personnes ou les moyens d'exécution, je ne serai « jamais compté pour rien et ne pourrai pas rendre tous les services que vous indiquez ; cependant je ne négligerai rien de

¹ Allusion à la mort du duc d'Orléans, survenue le 13 juillet précédent, et aux discussions qui eurent lieu à la Chambre française, à la suite de cet événement, au sujet de la loi sur la régence.

« ce qui pourra prouver mon dévouement : la preuve, c'est la demande du million à la France; mais, pour l'avenir, si je vois que l'on néglige les améliorations et le système d'ordre si nécessaire, comment pourrai-je consciencieusement demander de nouveaux sacrifices à la France? J'espère, cependant, parce que le roi ne veut que le bien du pays et qu'on ne peut que se dévouer avec plaisir à le servir, mais il est bien fâcheux qu'il n'ait pas dans les finances, à la tête d'un ministère si important, un homme plus habile. »

Je supplie Votre Majesté que tous ces détails restent *pour elle seule*, mais mon sincère attachement m'engage à ne lui rien cacher. Si ces détails sont vrais, Votre Majesté doit en profiter pour influer indirectement sur M. Tissamino[] en l'engageant à consulter plus souvent M. L[emaître], ou bien Votre Majesté peut, sans que Tissamino[] s'en doute, faire examiner par M. L[emaître] les choses à faire pour le bien du pays. S'il y a une fausse idée de M. L[emaître] ou exagération, je prie Votre Majesté d'avoir la bonté de me le faire connaître en m'écrivant confidentiellement quelques mots; je tâcherai alors, indirectement, de désabuser L[emaître], mais dans tous les cas, comme c'est un homme d'une loyauté reconnue, d'une grande capacité, il est du plus grand intérêt pour les secours d'argent que le gouvernement de Votre Majesté pourrait encore demander à la France, que M. L[emaître] soit au fait de tout, puisque de ses nouveaux rapports dépendra l'appui de la France.

En priant Votre Majesté d'excuser d'aussi longs détails, je la supplie de me répondre elle-même quelques lignes.

9. Au roi Othon¹

Beaulieu, le 25 août 1842

Sire,

J'avais écrit hier à Votre Majesté et ma lettre était partie lorsque j'ai reçu la lettre que Votre Majesté m'a fait adresser par

¹ Reg. n° 2, f° 308.

le moyen de son consul, M. Zezinia. Ma lettre de hier répond justement au désir de Votre Majesté et je ne peux que lui confirmer tous les détails que je me suis permis de lui donner sur M. Lemaître et sur le gouvernement français.

Dans le doute où votre gouvernement se trouve, Sire, vous avez pris une sage précaution et je me serais efforcé d'aider M. Colettis, car il fallait à tout prix faire honneur aux engagements de la Grèce ; je partage entièrement votre manière de voir, Sire, qu'il faut tenir un grand secret sur ce projet pour que rien n'arrête les bonnes dispositions de la France.

Très probablement ce gouvernement, en accordant le million à M. Colettis, lui écrira que c'est à la condition que cette avance sera garantie soit sur de nouvelles actions que votre gouvernement, Sire, pourrait prendre dans la Banque, soit sur des bons du Trésor à remettre à la Banque, soit sur le produit de la vente de quelques parties du domaine public. Je regarde comme très avantageux, Sire, pour le véritable bien de la Grèce, pour l'avantage de l'agriculture et, par le fait, pour l'accroissement du revenu public, de mettre le plus possible des domaines nationaux en vente, car non seulement cela produit une ressource nécessaire au moment présent, mais, dans la suite, cela augmente le produit de l'impôt foncier. Lorsque j'étais en Toscane, il y a vingt-cinq ans, ce pays avait trente millions de dettes ; on se décida à les éteindre en vendant des biens nationaux ; cette mesure sage a eu le double avantage de libérer la Toscane d'une dette onéreuse et d'augmenter l'impôt. Je me permets d'engager Votre Majesté à suivre cet exemple.

Comme il est très important pour l'avenir de la Grèce de fonder son crédit, j'engage Votre Majesté à ne faire aucune difficulté à accorder toutes les demandes de sûreté que fera la France, pour ses avances, à les *augmenter même*, puisque cela ne pourra qu'*augmenter aussi* la confiance du ministère français, qui pourra ainsi aider encore la Grèce en remettant plus tard le solde de l'emprunt. Je ne puis que répéter à cette occasion tout ce que j'ai dit si souvent à Votre Majesté : c'est ma *profonde conviction*, fondée par dix-huit années d'expériences, que le gouvernement français ne veut que le bien de la Grèce, sa consolidation et son

augmentation de territoire, lorsque les circonstances le permettront. Mais plus le gouvernement français a de vraie bienveillance, plus il faut aider le ministère à couvrir sa responsabilité auprès des Chambres. La loi de régence et la manière dont elle a passé a consolidé, suivant moi, le gouvernement actuel, et la fatale mort du duc d'Orléans a prouvé, par l'affliction générale de toute la population française, combien la nation s'était au fond attachée à la dynastie actuelle. Personne n'a plus déploré que moi la révolution de juillet; mais, une fois le fait accompli, je rends toute justice au roi Louis-Philippe; l'Europe entière lui a de grandes obligations, car c'est à lui qu'on doit la paix; sans sa modération et sa sagesse, une guerre générale pouvait avoir lieu.

En terminant cette seconde lettre, je réitère à Votre Majesté que c'est me rendre service en me donnant les occasions d'être utile à la Grèce; ne m'épargnez donc pas, Sire, toutes les fois que vous aurez besoin de moi.

P.-S. — Je crois, Sire, que le gouvernement de Votre Majesté peut se servir, sans que cela fasse tort au commerce, de la Banque; au contraire, plus cet établissement fera d'affaires d'escompte et mieux cela établira son crédit et celui de ses billets. Je voudrais même que le Trésor grec payât de préférence en billets de banque plutôt qu'en espèces et que ceux qui auraient besoin de numéraire fussent à la caisse de la Banque échanger les billets; c'est ainsi que le Trésor fait.

10. **Au roi Othon¹**
Beaulieu, 7 octobre 1842

Sire,

Je remercie Votre Majesté pour la bienveillante lettre qu'elle a bien voulu m'écrire le 20 septembre, où j'ai lu avec une vraie satisfaction que Votre Majesté apprécie la conduite de la France. C'est pour cela, Sire, que je me permets d'insister auprès de

¹ Reg. n° 2, f° 353.

vos ministres pour qu'on ne fasse aucune difficulté à donner au gouvernement français les garanties ou hypothèques qu'il demande.

Ce sont des affaires de forme d'une haute importance pour ôter aux ministres une trop grande responsabilité auprès des Chambres et pour leur donner les moyens de donner plus tard d'autres fonds à votre gouvernement, Sire. J'écris à ce sujet en détail à M. Tissaminos. Votre Majesté verra par ma lettre que ce sont surtout des garanties morales et qui, par le fait, ne privent d'aucune ressource la Grèce.

J'éprouve une vive satisfaction à dire à Votre Majesté que, dans une réunion où il y avait des diplomates haut placés, on parlait de l'Orient et de la Grèce et que, quelqu'un ayant dit que le pays qui avait le plus d'avenir était la Grèce, il y eut unanimité à en convenir. « Oui, répondit l'homme le plus marquant, si ce gouvernement peut prouver qu'il est en état de posséder un agrandissement considérable et surtout si ses finances vont bien. » Il y avait des diplomates étrangers ; on discuta assez longtemps sur ce sujet et les moins bienveillants, tout en essayant de critiquer le gouvernement grec, finirent cependant par convenir que, si le nouveau royaume se consolidait, on serait alors *forcé* par les circonstances de l'agrandir pour éviter des jalousies entre les grandes puissances. Dieu veuille, Sire, que cela arrive !!

[P.-S.] — Votre Majesté a un homme habile dans M. Sillivergos ; il paraît entendre très bien les finances et ce serait un homme à employer.

11. A Rhallis, ministre des Finances de Grèce¹

Paris, 7 janvier 1843

(*Analyse*). Eynard vient d'être avisé de la nomination de Rhallis comme ministre des finances (en remplacement de Tissaminos) ; il s'engage à le seconder dans tout ce que le ministre

¹ Reg. n° 3, f° 1.

entreprendra pour le bien de la Grèce. Tissaminos a laissé les finances en état tel qu'une crise est impossible à conjurer. « L'ancien ministre a trompé la France en ne cessant de promettre un budget équilibré pour 1843. » Il eut le tort de laisser Lemaître de côté, « redoutant apparemment de montrer son ignorance ».

Eynard engage Rhallis à témoigner toute sa confiance à Lemaître, puis à présenter loyalement la situation aux trois Cours, en les prévenant qu'il sera impossible d'acquitter les intérêts de l'emprunt, mais que les mesures les plus énergiques seront prises pour équilibrer le budget de 1844. Eynard n'appuiera avec efficacité les demandes auprès de Guizot, fort irrité contre Tissaminos, qu'à la condition que des réformes réelles auront été apportées.

« Quelque pénible que soit la démarche que je crois indispensable de faire si vous êtes hors d'état de payer vous-même, elle aura peut-être l'avantage de ramener l'harmonie entre les trois représentants des puissances, en leur prouvant que la Grèce s'adresse en même temps aux trois Cours qui ont créé son indépendance ; et l'esprit de parti, cette peste sociale, ne pourra plus dire que telle puissance a une arrière-pensée en venant seule au secours de votre gouvernement... »

12. A Christidès, ministre des Affaires étrangères de Grèce¹
Paris, le 17 février 1843

(Analyse). Eynard a vu Guizot, qui est très désappointé de la situation financière de la Grèce ; mais, quoique la France soit la puissance qui a le plus de droits de se plaindre de l'ancien ministre des finances, elle sera toujours portée à rendre service à la Grèce. « J'espère que votre crise financière aura le bon côté de faire taire ces animosités particulières, ces tristes dénominations

¹ Reg. n° 3, f° 33.

d'esprit de parti et que tous les bons Grecs oublieront ces dénominations : parti français, parti russe, parti anglais. Je puis vous assurer que le roi Louis-Philippe et ses ministres voient avec la plus grande peine que quelquefois des querelles particulières désunissent des hommes faits pour s'estimer.»

Il faut réaliser des économies en réduisant l'armée d'un quart et hâter la rédaction des statuts de la Banque ; celle-ci ne doit pas être astreinte à payer en espèces.

Dans un post-scriptum du 21 février, Eynard ajoute : « ...Je ne saurais assez vous engager à vous entendre avec M. Lemaître et à adopter sans changements les statuts proposés pour la Banque. Méfiez-vous surtout de ceux qui veulent améliorer *et sous ce prétexte* entravent et gênent les opérations de la Banque ; les anciens usuriers et tous ceux qui faisaient valoir leurs fonds à 45 et 20 % doivent vous dire que la Banque doit surtout aider l'agriculture, je dis, moi, qu'elle doit *surtout* faire baisser le taux usuraire, et si elle employait plus de capitaux en hypothèques, bientôt tous ses fonds seraient comme séquestrés, et alors les usuriers pourraient de nouveau prêter au commerce et à l'industrie à 45 et 20 %. »

13. A Rhallis, ministre des Finances de Grèce¹

Particulière et confidentielle

17 février [1843]

(*Analyse*). Eynard a vu avec regret que les statuts de la Banque établis par Lemaître avaient été soumis à l'examen d'une nouvelle commission. C'est une maladresse, parce que, d'une part, Lemaître est un spécialiste en matière financière, d'autre part parce qu'il a beaucoup d'influence sur Guizot. Or il ne peut être que froissé de ce procédé.

Eynard menace de retirer ses fonds si l'esprit de parti vient entraver les choses utiles à la Banque.

¹ Reg. n° 3, f° 37.

14. Au même¹

Paris, le 17 février 1843

(*Analyse*). Eynard loue la délicatesse avec laquelle le nouveau ministre cherche à diminuer les torts de son prédécesseur. Celui-ci, toutefois, ne peut être entièrement excusé d'avoir caché à Lemaître la position fâcheuse des finances grecques.

Eynard a vu Guizot. Malgré l'humeur que celui-ci a ressentie, il conserve de la bienveillance pour la Grèce; il écrira à Londres, car les puissances vont s'entendre pour donner des ordres à leurs trois ministres à Athènes.

Il est de la plus haute importance que les trois créanciers soient traités également; surtout «ne point *traiter séparément*».

« Le gouvernement grec, en venant loyalement et franchement traiter avec les trois Cours, pourrait encore plus détruire cette peste sociale d'esprit de parti, en montrant qu'il s'adresse également aux trois puissances qui ont créé l'indépendance de votre patrie, en demandant [qu'elles veuillent] bien aller d'accord en accordant le même délai. Je puis vous certifier que la France se réunira sans difficulté à la puissance qui se montrera la plus bienveillante... Je vous conjure tous, dans l'intérêt de la Grèce, d'éviter toutes les susceptibilités de parti, d'amour-propre ou d'ancienne haine : qu'il n'y ait qu'un seul parti, celui de l'honneur et de l'indépendance grecque. »

(En post-scriptum), 25 février. Eynard a reçu le rapport de Rhallis sur les finances, écrit avec loyauté, franchise et talent. Il espère que, leur premier moment d'humeur et de désappointement passé, les trois Cours verront qu'il est de l'intérêt de tous d'aider la Grèce, à la condition que celle-ci prouve qu'elle veut réellement améliorer sa position. Au lieu d'augmenter les dépenses militaires, il faudrait, comme en Prusse, congédier une partie de l'armée; cela aurait le double avantage de permettre la réalisation d'une économie et de laisser des bras à l'agriculture, chose si nécessaire.

¹ Reg. n° 3, f° 43.

15. A de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France à Londres¹

Paris, le 4 mars 1843

(*Analyse*). Le récent triomphe de M. Guizot à la Chambre va lui permettre de s'occuper des Hellènes :

« Avant d'entrer en matière, je veux vous dire que rien n'a été plus beau, plus émouvant que la conduite ferme, noble, énergique de M. Guizot ; les discours que vous lirez de lui ne sont rien en comparaison de l'effet qu'ils ont produit par la manière dont ils étaient débités. C'était un spectacle imposant de voir cette figure pâle, discutant avec le courage d'une bonne conscience et réfutant une à une les objections que la passion ou la mauvaise foi mettaient en avant. La séance d'avant-hier a été sublime pour M. Guizot et aucun morceau tragique déclamé par Talma ne peut rendre l'effet que la réplique de M. Guizot a produite, lorsqu'il a répondu à M. Lamartine. Enfin, la séance d'hier et le vote à bulletin secret ont prouvé clairement aux plus passionnés *si M. Guizot avait perdu ou reconquis la confiance de la Chambre*. Aujourd'hui la question est nettement posée ; il y a quarante-trois voix de majorité, sans MM. Passy, Dufaure, Lamartine, Thiers, Rémusat, Joubert, Duvergier de Hauranne et tous les amis qui suivent leur opinion. »

Revenant à la Grèce, Eynard constate qu'elle a prospéré malgré ses fautes. Avant 1833, ses revenus étaient à peine de sept millions de drachmes² ; ils s'élèvent aujourd'hui à plus de quinze millions.

¹ Reg. n° 3, f° 53. — Louis-Clair Beaupoil, comte de SAINTE-AULAIRE (1778-1854), fut ambassadeur de France à Londres de 1840 à 1848. Il avait fait partie avec Eynard du comité des philhellènes qui assurèrent la reconstitution de la Grèce. Ticknor mentionne dans ses lettres plusieurs réceptions où il rencontra ensemble Eynard et Sainte-Aulaire (*Life, letters and journal of George Ticknor* (Boston, 1909, 2 vol. in-8), *passim*, mais plus particulièrement p. 129).

² La drachme valait alors, d'après une note d'Eynard, un peu plus de 18 sols.

Les trois puissances ont un intérêt commun, celui de sauver les soixante millions garantis ; elles doivent donc s'entendre « sans nuire au développement du pays et sans trop humilier son gouvernement ».

Les améliorations apportées par la Grèce sont encore insuffisantes : cela provient du caractère indécis du roi : « Il a la meilleure intention, mais il manque d'expérience, il se méfie de tout le monde ; il a pour principe : *dans le doute abstiens-toi*, et il s'abstient toujours, et si, à force de peine et de soin, on l'a persuadé de prendre une bonne mesure, la moindre intrigue particulière vient entraver toute bonne résolution. »

Eynard rappelle l'envoi successif, comme financiers, de Regny, puis de Lemaître, et leur insucess. Il vante l'habileté du nouveau ministre des finances, Rhallis. Pour porter remède aux finances grecques, il faut ôter tout prétexte aux dénominations de parti français, russe et anglais, qui ont toujours nui à la Grèce ; pour cela, il faut que les trois Cours se mettent d'accord et agissent en commun à Athènes. Il faut surtout que M. Lyons¹, qui a toujours été une cause de désunion, reçoive des ordres très précis à cet égard. « Lorsque les ministres grecs se verront appuyés franchement par les trois agents des puissances, ils oseront (ce qu'ils n'ont pas fait jusqu'à présent, de peur de perdre leur place²) résister aux indécisions du roi et celui-ci, n'ayant plus sur quoi s'appuyer, sera enfin forcé d'agir ou au moins de laisser agir. »

La Grèce, bien gouvernée, a de grandes ressources et il lui sera très facile d'acquitter elle-même, d'ici à quelques années, les intérêts de l'emprunt garanti. Elle peut très facilement augmenter ses revenus de quelques millions et elle peut encore plus facilement diminuer ses dépenses. M. Lemaître peut donner d'utiles renseignements.

¹ Le baron Edmond Lyons (1790-1858), amiral, fut ministre plénipotentiaire de Grande-Bretagne à Athènes de 1835 à 1849.

² « Aucun de ceux qui sont en place n'ont de fortune ; ils ont besoin pour vivre des douze à treize mille drachmes qu'ils reçoivent, et dans un gouvernement absolu (car de fait, le roi est absolu et c'est là un grand mal, puisqu'il n'est pas en état *de savoir rien faire*), on veut garder sa place. » (*Note d'Eynard*).

« Je crois, Monsieur, que vous recevrez de M. Guizot des instructions qui auront quelque rapport avec ce que je me suis permis de vous écrire. Je désirerais beaucoup, pour le bien de la France et sa popularité en Grèce, que s'il y a quelques mesures un peu sévères à prendre contre le gouvernement grec, ce ne fût point la France qui fût chargée de les prendre la première et que les deux autres puissances, ou leurs agents, cherchassent avec un peu de perfidie à se mettre à couvert en disant : « C'est le gouvernement français qui a proposé telle mesure et nous suivons ses avis. » Je désirerais donc qu'il fût bien spécifié que les trois Cours agissent spontanément et non sur la proposition d'une d'elles ; il y a, je crois, une haute importance pour l'avenir d'éviter le piège que je signale. Ce qui me fait entrer dans ces détails, c'est que, depuis dix-huit ans que je m'occupe des affaires de la Grèce, je n'ai vu chez la France que loyauté, générosité, bienveillance et sincère désir de voir la Grèce prospère, et cela sans arrière-pensée, et je ne peux pas en dire autant des deux autres Cours, surtout de l'Angleterre du temps du ministère Palmerston. Peut-être cela provient-il seulement des agents à Athènes ; mais, dans tous les cas, comme le même ministre y réside encore, il faut prendre ses précautions. L'envoyé russe ici, M. Kisselef, est très bien disposé pour M. Lemaître ; il m'a montré la lettre qu'il écrivit à son sujet à M. de Nesselrode. »

16. Au roi Othon¹

Paris, le 7 avril 1843

Sire,

J'ai pris la liberté d'écrire à Votre Majesté, le 7 février, en osant lui conseiller de prendre avec activité toutes les mesures d'ordre et d'économie, afin d'éviter des démarches de la part des trois puissances qui ont garanti l'emprunt de soixante millions. Votre Majesté aura reçu depuis quelques courriers des récla-

¹ Reg. n° 3, f° 77.

mations directes de la Russie, qui n'a voulu accorder jusqu'à présent qu'un délai de trois mois pour les avances faites pour le paiement du semestre au premier mars.

Dans ce moment, la conférence de Londres s'occupe de cette affaire et je crois savoir que les trois Cours vont simultanément faire des démarches pour assurer leur garantie. Je ne saurais donc assez engager Votre Majesté d'ordonner à ses ministres de préparer les réponses à faire.

Dans mon opinion, le royaume de Votre Majesté ne pourra éviter de donner avec franchise des explications qui prouvent les ressources à venir de la Grèce. Mais, pour que les puissances abandonnent l'idée d'un remboursement trop rapproché et se désistent des droits qu'elles ont d'après les traités, il est indispensable qu'on leur prouve par des faits que toutes les mesures d'ordre, d'activité et d'économie vont être prises; il faut, Sire, et je demande pardon à Votre Majesté de m'expliquer avec autant de franchise, que les affaires se décident plus promptement et que les choses vraiment utiles ne restent pas sans exécution par l'idée de vouloir toujours les améliorer. Sire, je me suis permis de vous l'écrire déjà une fois, *le mieux est l'ennemi du bien*, et Votre Majesté, dont les intentions sont si pures et qui veut si sincèrement le bien de la Grèce, se laisse entraîner par l'idée de tout perfectionner, et alors les choses les plus utiles, les dispositions les plus importantes sont arrêtées. Par exemple, je ne peux comprendre pourquoi les statuts de la Banque sont encore retenus; dans une affaire toute spéciale, il faut s'en rapporter à l'expérience de ceux qui ont l'habitude de cette affaire. Prendre des renseignements ou l'avis de personnes qui ont peut-être intérêt à nuire à la Banque, c'est aller à fin contraire, et, de fait, le retard mis aux décisions affecte le crédit de l'établissement et aujourd'hui j'ai acquis la conviction que la seule raison qui a empêché Londres et Vienne de prendre de nouvelles actions, c'est le retard à l'approbation des statuts proposés.

En citant cet exemple, je crois de mon devoir de dire à Votre Majesté que tous les ministres étrangers et toutes les correspondances qui arrivent de Grèce sont unanimes à dire et à écrire que les affaires les plus importantes restent sans décision;

on se plaint que l'administration ne marche pas, qu'il n'y a pas d'ensemble et que le pays souffre d'un manque général de système. Si ces plaintes et ces observations venaient d'un seul côté, j'y ferais peu d'attention, mais en voyant qu'elles sont générales et *de tous les partis*, je m'en effraye pour Votre Majesté et pour le pays, et je conjure Votre Majesté de prendre toutes les mesures pour remédier au mal et éviter les dangers de la situation *politique et financière*.

Pour la réponse à faire aux trois puissances qui demanderont à être remboursées et garanties, il faut non seulement présenter un état de situation, mais surtout les moyens pour rembourser peu à peu. Il est de la plus haute importance de se préparer d'avance. M. Lemaître pourra être utile à cet égard, en fournissant quelques détails sur les moyens de présenter la chose, et je lui écrirai à ce sujet. Je ferai mes efforts pour conjurer l'orage et obtenir que les trois Cours accordent un délai ; mais pour cela, il faut que Votre Majesté et ses ministres mettent une grande activité dans toutes les décisions importantes.

Sire, le vif intérêt que je porte à Votre Majesté et à la Grèce, le dévouement que je n'ai cessé d'avoir pour la prospérité de votre royaume doivent faire excuser ma franchise, puisqu'elle n'a en vue que votre bonheur.

17. A de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France à Londres¹

Paris, 9 avril 1843

Très cher ancien collègue,

Je vous remercie de votre amicale et intéressante lettre. Je suis tout heureux de retrouver votre ancien intérêt pour nos Grecs, car ils ont bien besoin que l'on s'occupe d'eux.

J'entre de suite en matière en vous confirmant que le mal financier vient surtout de l'inertie du roi ; mes dernières lettres confirment la chose et il est de toute nécessité que les trois puissances s'entendent et agissent simultanément et non séparé-

¹ Reg. n° 3, f° 82.

ment. Dans mon opinion, voici ce qu'il faut faire : dans le commencement, aller droit au but, demander le remboursement des avances faites le 1^{er} mars pour payer le semestre échu et des garanties que les semestres suivants seront acquittés. La Russie, dans ses lettres à son ministre en Grèce, a accordé trois mois pour recevoir le payement du semestre avancé. Je suppose que l'Angleterre sera tout aussi exigeante et la France, quoique au fond moins sévère, devra, dans son intérêt, faire la même demande. Ces démarches simultanées effrayeront roi et ministres, mais donneront courage et force à ceux-ci d'agir sur le roi. Comme la Grèce ne pourra vous payer de suite, elle fera comme un débiteur poursuivi par ses créanciers, elle vous fera des propositions ; mais vous aurez le même droit que tout créancier, même le plus compatissant, a sur son débiteur, vous direz : « Voyons l'état de vos affaires, vos moyens, et si nous reconnaissions que vous faites loyalement usage de vos ressources, nous pourrons peut-être vous accorder un délai pour arranger vos affaires. » Les ministres du roi seront alors forcés de chercher les moyens de vous apaiser et, comme vous ne deviendrez traitables que si vous voyez activité et économie, les ministres auront alors toute action sur les indécisions du roi.

En suivant cette marche, les trois puissances, sans avoir l'air de s'ingérer dans les affaires de l'administration intérieure du gouvernement grec, seront, par le fait, les régulatrices du système financier et de la marche à venir des affaires et pourront ainsi, sans paraître donner des conseils, corriger le mal actuel en n'accordant les délais de payement que *si le système d'inertie est changé*.

Le but des puissances est de sauver leur garantie sans nuire à la Grèce ; demander un remboursement immédiat est impossible, ce serait faire faillir votre débiteur, perdre inutilement votre créance et jeter le gouvernement dans l'anarchie ; les trois Cours devront donc, comme tout créancier prudent le ferait, aider le débiteur à arranger ses affaires *s'il fait ce qu'il doit faire*.

Le roi, étant forcé de suivre les conseils qu'on lui donnera, je crois tout à fait que la Grèce sera en état de payer elle-même les intérêts de l'emprunt d'ici à quatre ans et qu'elle pourra chaque année diminuer le besoin des avances. Je vais mieux m'expliquer.

D'après le budget de 1843, il y aurait déficit, cette année, de 3 millions ; on pourra facilement réduire le déficit à 2 millions. En 1844, le déficit pourra se réduire à 1.500.000 drachmes, en 1845, à 1 million, en 1846, à 500.000 et, en 1847, la Grèce pourra payer en entier le semestre et rembourser, peu à peu, les nouvelles avances qu'on lui aura faites. Pour couvrir les puissances des sommes qu'elles auront dû débourser dans ces quatre ou cinq ans, le gouvernement grec pourra affecter une portion du domaine public. Si les puissances veulent être remboursées plus tôt, elles pourraient exiger qu'il y eût, dès à présent, une diminution considérable dans l'armée. Je trouve inutile qu'un pays, protégé et soutenu par les grandes puissances, dépense plus du tiers de son revenu à entretenir une armée, et rien ne serait plus aisé que de diminuer d'un quart cette dépense ; les puissances pourraient aussi consentir à ce que l'amortissement de l'emprunt des 60 millions n'agît pas pendant quelques années ; ce serait une diminution de 1.400.000 francs par année dans les semestres à payer.

Toutes ces améliorations ou diminutions de dépenses ne pourront se traiter qu'à Athènes même ; il suffit aujourd'hui que la conférence de Londres s'entende pour donner les mêmes instructions à ses agents : *de demander aujourd'hui le remboursement et voir venir le gouvernement grec et ses propositions.* Si les trois Cours s'entendent loyalement et franchement, elles peuvent sauver leur créance et rendre, de fait, le plus grand service à la Grèce, en forçant roi et ministres à changer de système. Il faut être sévère envers le débiteur, mais non exiger l'impossible ; en voulant être remboursé de suite, ce serait tout perdre. Si j'étais certain que les trois puissances feraient ce que je leur conseillerais, je n'aurais presque aucune difficulté à garantir les nouvelles avances qu'elles feront à la Grèce. Il y a habileté (outre la bienveillance) à aider, avec quatre ou cinq millions, le débiteur qui vous doit soixante millions.

Dans ma correspondance avec le jeune roi, je ne cesse de l'engager à sortir de son inertie ; voici la copie de la dernière lettre que je lui ai écrite hier. Veuillez, s'il vous plaît, me la renvoyer, car c'est la seule copie que j'en aie. Vous voudrez bien recevoir confidentiellement cette communication.

Avant de vous envoyer cette lettre, je vais aller voir M. Guizot et je la lui lirai ; je ne la mettrai à la poste que s'il l'approuve. Je vous remercie de nouveau de tout ce que vous me dites d'obligeant.

Le 10 avril

P.-S. — M. Guizot approuve entièrement ma lettre ; il trouve seulement que ce serait trop d'accorder quatre ans pour le remboursement, il voudrait être plus sévère ; il insiste, ainsi que moi, pour que les trois Cours ne séparent pas leurs intérêts et que toutes les démarches soient collectives, mais votre agent à Athènes doit conserver le rôle bienveillant qu'a toujours eu la France en se montrant moins dure que les autres ; je crois que c'est d'une bonne politique pour l'avenir. Il ne faut pas d'ailleurs aller au-delà du possible ; vous pourriez exiger, dans vos instructions, que la Bavière ne fût pas remboursée dans ce moment et arrêter les paiements qu'on doit lui faire encore ; je crois que la Grèce lui doit environ 2 millions 700.000 francs. Le Trésor bavarois étant riche, il est juste qu'un père aide son fils. Tout en trouvant qu'il est indispensable de mettre beaucoup de fermeté à exiger des changements dans la marche des affaires en Grèce, je crois cependant que la France ne doit jamais oublier que la Russie et l'Angleterre n'ont pas le même intérêt que son gouvernement¹ à voir la Grèce se consolider et se fortifier ; il faut donc éviter d'avilir et de déconsidérer le nouveau royaume et le roi aux yeux de l'Europe et de ses propres sujets.

18. A Lemaître²

Paris, le 17 avril 1843

(*Analyse.*) Après avoir exposé la situation, comme il l'a fait dans la lettre précédente au roi Othon, Eynard invite Lemaître à user de tous ses talents pour aider la Grèce à présenter des réformes. On pourrait par exemple suspendre pendant quelques

¹ La lecture de ces trois derniers mots est douteuse.

² Reg. n° 3. f° 88.

années l'amortissement; d'autre part, il faut que la Bavière accorde un délai de remboursement, « car on ne peut admettre que le roi de Bavière soit payé avant les puissances ».

Eynard conjure Lemaître de ne pas se laisser aller au découragement; il l'assure que son séjour en Grèce est avantageux à son avancement.

« Je ne peux concevoir la conduite du roi pour les statuts de la Banque; il y a plus que de l'inertie dans une pareille conduite; si ma dernière lettre du 7 avril n'a pas produit de l'effet, soit pour terminer l'affaire des statuts, soit pour toutes autres décisions, il faudra, après les menaces des puissances, *des faits*; mais j'espère que lorsque Sa Majesté verra où elle va, elle fera ce que font les gens faibles, indécis et entêtés, — ils passent souvent d'un excès à l'autre, — et *se soumettra aux volontés fortement prononcées* et la crainte remplacera l'indécision; mais un tel résultat sera très fatal à la dignité de la Couronne... »

19. Au roi Othon¹

Paris, 17 avril 1843

Sire,

Je vous ai écrit le 7 avril avec la franchise du plus entier dévouement, en vous conjurant de prendre avec activité toutes les mesures les plus promptes et les plus décisives pour améliorer vos finances et mettre la Grèce en état de payer elle-même les intérêts de l'emprunt.

Je peux certifier à Votre Majesté que la conférence de Londres s'occupe en ce moment de cette affaire. Les trois Cours sont d'accord d'exiger de la Grèce le remboursement des avances. La Russie, et l'Angleterre surtout, insisteront avec sévérité pour que ce payement se fasse, et si le gouvernement de Votre Majesté ne prend pas de lui-même toutes les résolutions nécessaires pour économiser et améliorer les revenus, je crains tout à fait que l'on ne veuille s'emparer d'une portion des revenus publics.

¹ Reg. n° 3, f° 94.

Votre Majesté ne peut conjurer l'orage qu'en prenant d'avance toutes les mesures qu'on serait en droit d'exiger et qu'on exigera, sans aucun doute, à moins qu'on ne soit persuadé par des faits que le gouvernement de Votre Majesté met toute l'activité possible aux décisions des affaires.

Je vous en conjure, Sire, ne perdez pas un instant, préparez avec vos ministres les ressources à venir, les plans à présenter aux puissances, qui puissent leur prouver que rien ne sera négligé pour économiser et prendre un système plus expéditif. Pour tout ce qui est relatif à l'examen des affaires financières et administratives, il est impossible que Votre Majesté entre dans tous les détails. Elle doit seulement approuver ou rejeter en principe les affaires importantes ; mais tout savoir en détail et avec minutie devient inadmissible et ne peut que nuire à la marche générale de l'administration. Les faits prouvent que Votre Majesté voulant tout décider et tout examiner avec minutie, elle se fatigue inutilement et tout marche lentement.

Les dernières lettres que j'ai reçues de Londres annoncent bien positivement que la conférence de Londres donnera avant quinze jours les ordres les plus positifs et les plus sévères. La France se joindra aux deux autres Cours, mais j'espère, si elle reconnaît que le gouvernement de Votre Majesté fait tout ce qu'il peut, qu'elle cherchera les moyens de rendre moins dures les exigences des deux autres Cours.

Je fais part très confidentiellement à Votre Majesté que, selon toute apparence, M. Piscatory, qui est très attaché à la Grèce et à Votre Majesté, se rendra à Athènes le mois prochain ; il cherchera, je n'en doute pas, à rendre tous les services possibles à la Grèce en mettant toutes les formes les plus conciliatrices dans sa mission, en tâchant d'empêcher les mesures trop sévères ; mais cependant ses instructions seront à peu près pareilles à celles des deux autres agents des puissances. Mais, comme il a un vrai dévouement pour la Grèce, je ne doute pas qu'il ne fasse son possible pour adoucir les menaces et tout ce qui pourrait nuire à la dignité de la Grèce. Cependant, Sire, vous ne pouvez vous cacher que, pour éviter les plus grands désagréments, vous devez absolument changer la marche trop lente et trop indécise de l'administration.

Il m'est très pénible de donner d'aussi tristes détails à Votre Majesté, mais comme j'ai la conviction que vous pouvez, Sire, diminuer les conséquences actuelles du mécontentement des puissances en étant averti d'avance des ordres qui vont bientôt arriver aux trois ministres étrangers, j'ai rempli un devoir et je crois rendre un vrai service à Votre Majesté en la mettant aussi franchement au fait de ce qui va se passer.

Je devais partir pour l'Italie à la fin de cette semaine ; mais les circonstances dans lesquelles va se trouver votre Royaume et vous-même, Sire, m'engage à rester ici encore tout le mois de mai pour y défendre les intérêts de Votre Majesté. Je la supplie de se confier entièrement à moi et de m'écrire confidentiellement tout ce qu'elle désire que je fasse pour ses intérêts.

Je termine en ne cessant de supplier Votre Majesté de bien réfléchir à tout ce que je me suis permis de lui dire et de ne rien négliger pour amoindrir le mal de la position.

P.-S. — Mon adresse est : Eynard, en son hôtel, rue de Londres, 27.

20. A de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France à Londres¹

Paris, 19 avril 1843

(*Analyse.*) Eynard l'informe qu'il a écrit à Rizo, ministre des Affaires étrangères de Grèce, vieillard très instruit et fort loyal, qui passa quatre ans à Genève et avec lequel il est intimement lié. Eynard, sachant que Rizo communique ses lettres au roi, lui a écrit en un style « un peu raide », lui expliquant même assez brutalement les choses. Il a écrit aussi à Lemaître, pour le conseiller. Avant de les expédier, il a soumis ces lettres à Guizot, à Desage et au duc de Broglie, qui les ont approuvées. Eynard supplie Sainte-Aulaire, au nom de son philhellénisme, d'user de son influence pour que la conférence de Londres s'occupe avec un peu d'activité des décisions à prendre.

¹ Reg. n° 3, f° 101.

21. A Lemaître¹
 Paris, 27 avril 1843

(*Analyse.*) Piscatory va remplacer Lagrené; tout en regrettant ce dernier, Eynard se félicite du nouveau choix de Guizot. Piscatory est un homme actif qui soutiendra Lemaître et qui aura des moyens d'action plus positifs que Lagrené :

« M. Piscatory sera mieux placé pour forcer le roi à agir et en même temps pour le défendre, si on voulait trop exiger de lui. La Russie, qui est très mécontente d'avoir été forcée de débourser, ou plutôt de s'engager vis-à-vis de Rothschild à rembourser ses avances dans le mois de juin, va menacer un peu brutalement le roi Othon de saisir une portion des revenus publics; d'un autre côté, l'Angleterre, qui a un déficit, sera tout aussi exigeante; vous pouvez donc être certain que les trois ministres des puissances recevront les ordres les plus positifs d'être plus que sévères. »

Il ne faut pas exiger l'impossible. Piscatory doit agir en vrai protecteur de la Grèce et du souverain, « en s'opposant aux mesures qui pourraient amener *plus que des désordres* ».

Lemaître peut grandement aider le roi et les ministres : « Dites bien à ceux qui ont le pouvoir et au roi lui-même qu'il faut savoir prendre de soi-même et *promptement* les mesures nécessaires et vraiment utiles, avant de se les laisser imposer; dans ce dernier cas, les gouvernements perdent toute considération et c'est ainsi qu'ils courrent à leur perte et *aux révoltes*. »

« Je vous fais part, *très confidentiellement et pour vous seul*, que, le 7 février, j'avais écrit au roi en lui conseillant d'aller au devant des difficultés qui allaient se présenter; je lui disais : « Si Votre Majesté faisait l'abandon du quart ou du cinquième de sa liste civile, cela produirait le meilleur effet auprès des puissances et de ses propres sujets, qui s'empresseraient alors de suivre cet exemple patriotique; ce serait le moyen de prou-

¹ Reg. n° 3, f° 103.

ver, etc. », et je m'étendais sur la nécessité de hâter les réformes avant les menaces¹. Si le roi, au lieu d'attendre jusqu'au 8 avril, avait fait cet abandon le 20 ou 25 février, lorsque je le lui conseillai, l'effet aurait été plus grand : aujourd'hui que les plaintes et les menaces ont eu lieu, on voit que c'est à la peur seule qu'on le doit. Le roi m'écrit le 9 avril une lettre de quatre pages, où il m'annonce les meilleures dispositions. Sa lettre est on ne peut mieux et me donnerait la plus grande espérance, si le passé n'était pas là ; cependant, je suis bien loin de désespérer de l'avenir de la Grèce et j'ai au contraire la conviction qu'avec l'appui vigoureux de M. Piscatory, vous pourrez réparer bien des choses. » Lemaître est seul capable de présenter actuellement un projet.

Eynard a appris « presque avec colère » que les statuts de la Banque étaient encore chez le roi : « Cette lenteur est impardonnable et montre à quel point l'indécision du roi doit nuire au pays. Je vois avec le plus profond regret ce caractère qui se corrige si difficilement ; espérons cependant, et disons-nous tous qu'avec la persévérence et une ferme volonté on vient à bout de tout. »

22. A Stavros, directeur de la Banque nationale de Grèce²

Paris, le 27 avril 1843

(*Analyse.*) Eynard félicite Stavros des économies apportées dans l'administration des finances ; l'une des plus importantes et des plus honorables est celle qui provient de l'abandon par le roi des 200.000 drachmes de sa liste civile.

Eynard engage Stavros à s'ouvrir en toute franchise au nouveau ministre de France, Piscatory : « Pour éviter les faux rapports de vos ennemis ou de vos envieux, prenez les devants en demandant à M. Piscatory de vous recevoir en audience particulière et dites-lui quelques mots à peu près dans le sens

¹ Cette lettre a été publiée in extenso dans la *Revue des études napoléoniennes*, art. cité, p. 87.

² Reg. n° 3, f° 109.

suivant : « On vous dira sûrement que je suis napiste¹ ou russe, parce que je vénérais le vertueux Capo d'Istria. J'ai déploré et pleuré sa mort, mais, avant tout, je ne suis que Grec ; je suis un des premiers à reconnaître que la France a toujours été généreuse et bienveillante pour la Grèce, mais cette reconnaissance, que tout Grec doit éprouver pour votre nation, ne m'empêchera pas d'être difficile dans le choix de ceux à qui la Banque doit prêter et, s'ils ne sont pas solides, *je ne leur prêterai pas*, lors même qu'ils seraient de ceux qu'on appelle parti français. Comme j'ai toute confiance dans votre vrai philhellénisme, je vous prie en grâce de me dire franchement les plaintes qu'on ferait contre moi et, sur votre demande, je vous expliquerai avec toute loyauté les motifs qui auraient amené ces plaintes ; ne croyez donc les rapports qu'on fera contre moi qu'après m'en avoir loyalement instruit, etc. »

23. A Schinar, conseiller d'Etat à Athènes²

Paris, le 27 avril 1843

(*Analyse*). Eynard a appris avec plaisir que trois philhellènes seraient décorés de l'Ordre du Sauveur : Villemain³, Châteaubriand et Lasteyrie. Les avis de Villemain sont fort écoutés en ce qui concerne la Grèce.

Eynard signale le découragement qui s'est emparé de Lemaître, dont l'influence est grande auprès du gouvernement français grâce à sa compétence ; le roi de Grèce ne fait pas assez de cas de ses avis en matière financière et a le tort de s'y opposer.

« Je ne cesserai de dire et de penser ce que dix-neuf ans d'expérience m'ont appris. La France n'a point d'arrière-pensée. Elle désire vivement, par sympathie, la prospérité de la Grèce ; à cette bienveillance *réelle et positive* se réunit sa politique. Elle veut la Grèce indépendante, agrandie, forte, bien organisée et en

¹ Dénomination des partisans de Capo d'Istria.

² Reg. n° 3, f° 111.

³ Ministre de l'instruction publique en France.

était une fois d'hériter une partie de la Turquie, lorsque le temps marqué par la Providence arrivera. Sans vouloir soupçonner aujourd'hui la bonne foi et la bienveillance des deux autres puissances, il est de *fait* qu'à l'égard de la Grèce et de la Turquie, leur politique doit être tout autre que celle de la France. *Tout indique donc au roi où est son véritable appui.* »

24. A Lemaître¹

Paris, le 27 mai 1843

(*Analyse*). Eynard espère que Lemaître pourra réunir Rhallis et Stavros, dans l'intérêt de la Banque. Il lui donne des conseils pour réduire le déficit : « L'essentiel n'est pas de trouver l'argent ; la chose indispensable à demander et à *imposer*, c'est une marche plus régulière et de prendre les mesures afin que le roi soit obligé de travailler autrement. Je ne désire pas une constitution, mais des institutions assez vigoureuses et assez positives pour remplacer entièrement le mot constitution. La Grèce ne peut ni ne doit rester une monarchie absolue, surtout lorsque le souverain n'a pas le talent nécessaire pour gouverner de cette manière. »

La Grèce a un bel avenir ; le moment est favorable pour obtenir les changements indispensables dans la marche de l'administration.

25. Au roi Othon²

Paris, le 7 juin 1843

Sire,

J'ai reçu seulement aujourd'hui la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'écrire le 10 mai ; je la remercie de ses expressions bienveillantes.

¹ Reg. n° 3, f° 132.

² Reg. n° 3, f° 136.

La crise actuelle finira, j'espère, par être utile à la Grèce, en réunissant tous les Grecs réellement attachés à leur patrie et à Votre Majesté. Tous doivent faire leurs efforts pour conjurer l'orage en mettant ordre, économie et activité à tout ce qui pourra contribuer à la prospérité du pays.

J'engage Votre Majesté à concéder tout ce qui peut accélérer la marche des affaires ; loin de nuire au pouvoir souverain, cela ne peut que l'affermir. M. Piscatory est dans les meilleures dispositions et j'engage Votre Majesté à s'ouvrir franchement à lui. Le ministère ici a une très grande confiance dans ce nouveau ministre ; depuis longtemps c'est un des philhellènes les plus distingués et les plus dévoués aux vrais intérêts de votre royaume, Sire. La France, je ne saurais assez le répéter, désire vivement, sincèrement, la prospérité et l'indépendance de la Grèce. Mais les ministres et le roi Louis-Philippe sont responsables vis-à-vis des Chambres des sommes dépensées pour la Grèce ; la France ayant fait beaucoup plus de dépenses que les autres Cours, elle est obligée de se réunir à la demande collective de remboursement.

Comme je suis le premier à dire et à penser que, dans les circonstances présentes, il est impossible à la Grèce d'acquitter en entier le semestre de l'emprunt, il est indispensable, pour obtenir un délai, que Votre Majesté adopte toutes les mesures qui tendront à améliorer et simplifier tout le système général de l'administration. Je supplie Votre Majesté d'avoir confiance dans M. Piscatory ; ses rapports en France seront écoutés et je ne doute nullement qu'il ne fasse les plus grands efforts auprès de ses collègues à Athènes pour empêcher les mesures qui pourraient nuire à la prospérité de votre royaume.

La Grèce sera forcée de demander un délai de quelques années avant de pouvoir payer elle-même en entier les semestres de l'emprunt. Je crois donc qu'un emprunt par échelons devient indispensable. Mais il ne peut s'effectuer à un taux raisonnable que sous la garantie des trois Cours ; il faudrait affecter à cet emprunt une branche de revenu assez considérable pour payer les intérêts de ce nouvel emprunt et un amortissement assez fort. Je pense que dix millions seraient suffisants pour aider la Grèce pendant cinq à six ans à payer les semestres.

Vos ministres, Sire, de concert avec M. Lemaître, doivent combiner les moyens à proposer aux trois puissances ; mais en même temps qu'ils feront cette proposition, il faudra que Votre Majesté prenne d'elle-même toutes les autres mesures que je crois indispensables à la marche générale de l'administration, de façon à inspirer toute confiance aux puissances et d'assurer à Votre Majesté un travail plus facile et plus régulier. L'avenir est pour votre nouveau royaume, Sire, mais, pour faciliter cette augmentation de puissance, il faut que Votre Majesté prenne d'elle-même toutes les dispositions nécessaires à une bonne administration.

26. Au roi Othon¹

Paris, le 7 juillet 1843

Sire,

Votre Majesté a pris la détermination dans un sage but d'économie, de supprimer les légations de Paris et de Londres. Je viens d'apprendre par le ministre des Affaires étrangères, M. Guizot, que son gouvernement blâme le rappel de M. Colettis, et qu'on demandera à Votre Majesté, par M. Piscatory, de revenir sur cette mesure. Tout en appréciant les vues bienveillantes de la France, qui prouve le cas qu'elle fait de M. Colettis, je crois, Sire, que vous devez tenir, au moins momentanément, à votre décision, en répondant à M. Piscatory que le rappel de M. Colettis et la suppression de la légation ne pourra être que pour un temps, qu'en conséquence vous maintenez la suppression pendant six mois par exemple, quitte à entrer plus tard dans les vues de la France en lui renvoyant M. Colettis, que la France pourra regarder cela comme un congé pendant lequel il n'y aura aucun appointement à payer.

¹ Reg. n° 3, f° 179.

Je vois dans cette mesure une double utilité pour Votre Majesté; elle pourra pendant quelques mois juger ce qu'est M. Colettis et verra, je n'en doute pas, que c'est un homme d'une vraie loyauté, attaché à Votre Majesté et à sa patrie; peut-être même, Sire, pourrez-vous, après l'avoir vu et causé avec lui, juger qu'il peut être utile, dans les circonstances où se trouve la Grèce, de l'attacher comme ministre à votre gouvernement. Mais avant de prendre aucun parti à cet égard, Votre Majesté doit connaître M. Colettis. Il partira avec regret de Paris, où il est aimé et apprécié; il ne désire point rester en Grèce, cependant je suis convaincu qu'il fera toujours ce qu'un homme de cœur et d'honneur doit faire pour son souverain et sa patrie.

Le jeune Soutzo, sachant le rappel de M. Colettis et que la légation va être momentanément supprimée, est venu me consulter pour s'offrir de rester ici sans paye, pendant quelque temps. J'ai beaucoup approuvé son patriotisme, croyant effectivement qu'il est nécessaire que quelqu'un reste à Paris, surtout à une époque où je suis forcé de partir. M. Soutzo m'ayant prié d'expédier cette lettre à Votre Majesté, j'ai l'honneur de l'inclure ici.

Je demande pardon à Votre Majesté d'écrire si à la hâte, mais de violentes douleurs à la tête m'empêchent de mieux développer mes idées.

[P.-S.] — Je pars dans deux jours pour ma campagne de Beau-lieu près Rolle, en Suisse.

27. Au Général Colettis, ministre de Grèce à Paris¹

Genève, le 24 juillet 1843

(*Analyse.*) Eynard insiste de la manière la plus pressante auprès de Colettis pour qu'il se rende en Grèce immédiatement, tout en se réservant la possibilité de retourner à Paris ensuite, s'il ne se décide pas à rester dans son pays. Il pourra y être d'une

¹ Reg. n° 3, f° 189.

immense utilité. C'est aussi l'avis de Piscatory, qui en a écrit à Eynard. Colettis ne doit pas attendre l'effet des lettres par lesquelles Guizot demande au roi qu'on le laisse à Paris.

28. A Guizot, ministre des Affaires étrangères à Paris¹

Genève, le 25 juillet 1843

Mon cher Monsieur,

Je viens vous remercier pour la manière si paternelle et si bienveillante dont vous avez parlé de la Grèce à la Chambre des pairs ; la discussion dans les deux Chambres a prouvé qu'il y avait unanimité à souhaiter et à vouloir le bien de la Grèce.

La dernière fois que j'eus le plaisir de vous voir, je n'eus pas le temps d'expliquer assez bien ma pensée sur Colettis (de violentes douleurs névralgiques à la tête me tourmentaient, elles ne m'ont quitté que depuis quelques jours) et j'eus le regret de voir que vous n'étiez pas d'accord sur son rappel. Tout comme vous, je désapprouve la mesure du gouvernement de retirer ses deux envoyés de Londres et Paris, mais dans la circonstance où se trouve la Grèce, vu le manque d'hommes de talent et surtout *d'expérience*, je regardai comme un événement heureux que le roi, qui s'est toujours méfié de Colettis, vînt lui-même décider son retour à Athènes. Vous me répondîtes : « J'ai besoin de Colettis ici ; sa présence en Grèce pourrait occasionner un désaccord entre les puissances et, pour arranger les affaires de la Grèce, il faut union entre les trois Cours. » Je partage entièrement cette dernière opinion, mais, comme Colettis est devenu très sage et aussi anti-radical que vous et moi, sa présence *momentanée* en Grèce ne pourra être que d'une grande utilité. Je voudrais donc que, tout en blâmant son rappel et en demandant son retour à Paris, vous le laissiez partir, en exigeant que ce fût un simple congé de quelques mois. Ce *mezzo termine* aurait tous les avantages et aucun inconvénient. La France, loin d'imposer Colettis,

¹ Reg. n° 3, f° 192.

demanderait au contraire son retour; lui-même, en arrivant en Grèce, déclarerait que son seul désir est de revenir à Paris (et telle est réellement sa pensée), mais il verrait de près ce qui se passe en Grèce; le roi l'écouterait d'autant plus volontiers qu'il se présenterait comme demandant à être renvoyé à son poste, les deux puissances ne se méfieront point d'un homme que la France redemande, ses amis écouterait d'autant mieux ses conseils qu'ils ne le verraien point revenir pour les remplacer. Je ne vois donc qu'avantage à son retour; maintenant, si son expérience, sa sagesse, son talent, lui faisaient gagner la confiance du roi; si, réellement, il devenait l'homme utile et nécessaire et qu'il y eût accord pour désirer qu'il reste en Grèce pour exposer les changements indispensables au système général du gouvernement, rien n'empêcherait la chose, mais elle aurait lieu d'elle-même et si le bien général le demandait. Je vous en supplie, mon cher Monsieur, examinez la chose sous toutes ces phases et j'espère qu'après y avoir bien réfléchi, vous consentirez à laisser partir Colettis¹, mais uniquement comme *en congé*; c'est une circonstance unique et qui ne se représentera peut-être plus, que ce soit le roi, qui s'était toujours opposé à donner un congé, qui rappelle Colettis en Grèce. Si vos lettres, parties le 10 juillet, avaient obtenu qu'il ne partît plus et qu'une décision contraire eût été prise, il n'y aurait plus moyen pour lui d'aller en Grèce et je regarde presque comme indispensable, pour le changement que nous désirons, qu'il puisse, au moins momentanément, y exercer une influence. Les lettres de Piscatory me confirment toujours plus dans cette idée.

¹ Ce qui me fait encore plus augurer favorablement de sa présence en Grèce, c'est qu'il ne désire pas y aller; il n'y a plus chez lui cette ambition qui pouvait être dangereuse. Sa raison lui indique que c'est une rude tâche à remplir que de lutter contre les partis; c'est justement pour cela qu'il peut et doit être utile; il s'est accommodé à la vie de Paris, à ce bien-être, à ce *dolce farniente* et ce n'est que lorsqu'on excite son patriotisme qu'on le décide à partir. Tout cela réuni me prouve que c'est l'époque de sa vie où il peut et doit servir sa patrie, et son séjour de huit années en France l'a formé et l'a rendu bien supérieur à ses compatriotes. — (*Note d'Eynard, en marge.*)

Je ne vous cache pas qu'en écrivant au roi Othon, le 7 juillet, et en lui disant que la France voyait avec peine le rappel de M. Colettis, je lui ai écrit les mots suivants : ... [*Eynard intercale ici un long fragment de sa lettre au roi*¹.] Suivent des exhortations pour un changement de système, indispensable à l'avenir financier et politique de la Grèce.

Je vous ai mis franchement et loyalement au fait de ce que j'ai cru devoir faire dans l'intérêt de la Grèce ; veuillez recevoir très confidentiellement cette communication et me dire avec la même franchise si vous me blâmez ou m'aprouvez ; de toute manière, vous excuserez ce qu'un zèle et une expérience de dix-neuf années m'ont engagé à faire pour un pays qui m'occupe depuis si longtemps.

(*Suit un post-scriptum relatif aux affaires de Genève.*)

29. A l'empereur de Russie²

Beaulieu près Rolle, en Suisse, le 6 septembre 1843

Sire,

J'ose me permettre d'envoyer directement à Votre Majesté Impériale une supplique de divers créanciers genevois, qui intercèdent auprès de Votre Majesté pour qu'elle daigne faire examiner combien leurs réclamations sont justes. Je puis attester à Votre Majesté que des créanciers dont les droits ne sont pas plus positifs que ceux des Genevois encaissent, depuis nombres d'années, les revenus entiers des terres considérables hypothéquées aux créances de Genève.

Si Votre Majesté veut avoir quelques informations exactes sur cette affaire, M. le conseiller de Lerche peut en donner tous les détails à Votre Majesté Impériale.

¹ Publiée ci-dessus, n° 26.

² Reg. n° 3, f° 265.

Les marques de bienveillance dont Votre Majesté a bien voulu me combler, en daignant m'envoyer l'ordre de Saint-Anne en diamant, pour les services que j'ai toujours cherché à rendre à la Grèce, m'ont encouragé à oser adresser à Votre Majesté les justes réclamations de mes compatriotes.

Je me permets encore, Sire, comme ami du malheureux et vertueux Capo d'Istria, et pour tenir la promesse que je lui ai faite de travailler sans relâche au bonheur de sa patrie, de supplier Votre Majesté Impériale de prendre, de concert avec les deux puissances qui ont garanti l'emprunt de soixante millions de francs, toutes les mesures que je regarde comme indispensables pour assurer cette créance, en obligeant le gouvernement grec à consolider ses institutions. Si la marche actuelle de l'administration n'est pas entièrement changée et mieux régularisée, — toute la Grèce souffrant de l'inertie du gouvernement, — je regarde comme presque certain que les trois puissances perdront leur créance et que le pays ne sera pas tranquille. J'ai cru de mon devoir, Sire, de donner cette information positive à Votre Majesté.

30. Au roi Othon¹

De ma campagne de Beaulieu, près Rolle, en Suisse,

le 23 septembre 1843

Cette lettre avait été envoyée à la poste lorsque j'ai appris la nouvelle de l'insurrection grecque². J'ai voulu faire retirer la lettre de la poste, on a dit qu'on ne l'avait pas postée, cependant elle ne peut avoir été égarée ; il est possible que la poste n'ait pas voulu la rendre. J'ignore donc si la lettre est parvenue au roi Othon, le fait est que je n'ai pas reçu de réponse et nous sommes au 15 novembre³.

¹ Reg. n° 3, f° 282.

² Le 3-15 septembre, une insurrection populaire avait éclaté à Athènes ; le peuple avait obligé le roi à promettre l'octroi d'une constitution et à renvoyer les Bavarois de son entourage. Une Assemblée nationale fut convoquée le 20 novembre.

³ Cette note est écrite au crayon, de la main d'Eynard, sur son copie de lettres, f° 285.

Sire,

Je me suis permis d'écrire à Votre Majesté les 7 et 27 juillet au sujet de M. Colettis. J'apprends aujourd'hui qu'il part décidément à la fin de ce mois, n'attendant que le retour du roi à Paris pour lui présenter ses lettres de rappel. Le jeune Soutzo, à qui j'avais conseillé d'offrir ses services à Votre Majesté, vient de m'écrire à ce sujet et je crois bien faire de remettre franchement la lettre qu'il vient de m'envoyer à Votre Majesté. Je trouve très convenable l'offre loyale qu'il fait de servir pendant un ou deux ans sans recevoir d'appointement. Cette marque de désintéressement ne peut que produire un bon effet et, comme au fond, le jeune Soutzo vit chez la famille de sa femme qui est fort riche, il peut très bien remplir la place de chargé d'affaires sans que cela lui occasionne des dépenses.

La position financière où se trouve momentanément la Grèce doit engager tous les Grecs qui aiment leur patrie et leur souverain à seconder toutes les sages économies ordonnées par Votre Majesté ; cependant, comme il peut être très utile dans la circonstance actuelle que Votre Majesté puisse être représentée auprès des puissances pour plaider avec chaleur les intérêts de votre royaume, je viens très confidentiellement, — en priant Votre Majesté que cette ouverture soit pour elle seule, si vous ne croyez pas, Sire, devoir accepter ma proposition, — offrir à Votre Majesté de me nommer son ministre extraordinaire auprès des trois grandes puissances pour soutenir, défendre et plaider les intérêts de la Grèce et de son roi.

Depuis nombre d'années, je suis en correspondance avec les trois gouvernements et en relations avec leurs ambassadeurs ; ma qualité de Suisse, mon simple titre d'ami persévérant de la Grèce ont suffi jusqu'à présent pour me permettre de m'occuper avec zèle de tout ce qui peut être utile au nouveau royaume. Mais, aujourd'hui que Votre Majesté n'aura plus de ministres accrédités auprès des puissances, aujourd'hui aussi que les anciens philhellènes avec lesquels je pouvais traiter inofficiellement disparaissent peu à peu de la scène des affaires, il est, je crois, convenable que j'ait une espèce de pouvoir donné par Votre Majesté pour m'occuper avec succès de vos vrais intérêts.

En faisant avec franchise et désintéressement cette offre à Votre Majesté, voici cependant les conditions que j'y mets :

1^o Je ne recevrai jamais aucun émolumennt quelconque ; tous les frais seront à ma charge : port de lettres, voyages, séjours, en un mot, je ne coûterai pas une drachme à la Grèce.

2^o Je conserverai mon entière indépendance, je séjournerai où cela me conviendra le mieux, je n'entreprendrai que les voyages que je croirai utiles et je serai libre quand je voudrai ne pas conserver la place honoraria que j'aurai acceptée momentanément pour rendre service à la Grèce.

3^o Je n'accepte aucun pouvoir d'engager en rien le gouvernement grec ; si j'ai à traiter avec les gouvernements des affaires importantes, soit financières, soit politiques, je donnerai franchement mon opinion, mais le gouvernement seul et Votre Majesté décideront, car je ne veux aucune responsabilité quelconque.

4^o L'indépendance complète dont je jouis, indépendance que je n'ai jamais voulu perdre à aucune condition, ayant constamment et dans tous les temps refusé toutes les places qui m'ont été offertes, m'oblige à demander, si mes offres sont jugées utiles à Votre Majesté et à ma seconde patrie, que ma nomination soit faite de manière à prouver aux Grecs et aux puissances que c'est un acte de dévouement qu'on demande de moi, car c'est à *ce seul titre* que je puis accepter. A soixante ans bien passés, avec une grande fortune et une belle position sociale, on ne peut consentir à accepter une place quelconque, et quelque honorable qu'elle soit, que par *pur dévouement*. Ayant reçu par l'Assemblée nationale grecque la grande naturalisation, ayant reçu dans le temps les pouvoirs de cette Assemblée pour demander à la France et à l'Angleterre de désigner Votre Majesté pour roi, je peux croire que la nation grecque verra sans peine si Votre Majesté croit devoir m'engager à m'occuper encore plus officiellement des vrais intérêts de son royaume.

En terminant, je supplie Votre Majesté de garder pour elle seule cette lettre tout à fait confidentielle. Si Votre Majesté approuve mes offres, elle doit alors paraître tout à fait prendre l'initiative, mon seul attachement à Votre Majesté et à l'avenir de la Grèce ayant pu m'engager à faire cette ouverture ; mais j'ose

vous demander avec instance, Sire, de bien peser si elle croit la chose d'une réelle et grande utilité.

La révolution grecque du 15 septembre a rendu inutiles mes offres. Il n'était plus temps d'éviter le mal¹.

Suit un post-scriptum, daté du 26 septembre, dans lequel Eynard, après quelques mots relatifs à Soutzo et à Lemaître, parle de la possibilité d'un démembrément prochain de l'empire ottoman et exprime l'avis que la Grèce est appelée à recueillir une grande partie au moins de son héritage, mais à condition que le roi prenne toutes les mesures nécessaires pour améliorer et consolider les institutions de son pays.

31. A Guizot, ministre des Affaires étrangères à Paris²

Beaulieu près Rolle, le 12 octobre 1843

Mon cher Monsieur,

J'ai prié M. F. Delessert³ de vous communiquer les nouvelles que j'avais reçues de Grèce. Je me permets, aujourd'hui, de vous remettre la copie de deux lettres que j'ai écrites le dernier courrier. L'une est adressée à un homme de mérite qui était très attaché au feu Président⁴; je désire que vous approuviez la conduite que je l'engage à tenir. L'autre lettre est au roi Othon. Je crois ce jeune prince moins stupide qu'on ne le dit et que son caractère incertain et méfiant a surtout causé les derniers événements. Je crois que la révolution peut être très utile à la Grèce et même au roi, qui n'était pas en état d'être un souverain absolu. Si les Grecs sont sages et que la France les soutiennent, j'ai de grandes espérances dans l'avenir du pays; mais je vous conjure de donner des instructions à Piscatory dans le genre de celles que je me permets d'indiquer. Remarquez bien que tout ce que je dis

¹ Note au crayon de la main d'Eynard.

² Reg. n° 3, f° 318.

³ François DELESSERT (1780-1868) était membre de la Chambre des députés française; c'était un ami personnel de Guizot.

⁴ Capo d'Istria.

n'est que par prévoyance, car je n'ai rien, jusqu'à présent, qui m'indique que votre ministre ait dévié de cet esprit de conciliation si nécessaire à la Grèce dans ces circonstances.

Je suis en correspondance très suivie avec Piscatory et chaque courrier nous nous écrivons; ma dernière lettre l'engage à n'épouser aucun parti; mais je ne puis m'empêcher de craindre qu'on ne cherche à le faire dévier plus tard de cette marche sage et si nécessaire.

Je ne sais si la révolution n'aura pas fait rester Colettis à son poste? Je voudrais cependant, ne fût-ce que comme congé, qu'il allât à Athènes passer quelques mois: l'expérience qu'il a acquise en France et son bon esprit sont bien nécessaires à sa patrie dans ce moment.

32. Au roi Othon¹

Beaulieu près Rolle, en Suisse, le 27 octobre 1843

Sire,

Toutes les lettres que je reçois des principaux Grecs sont unanimes à me dire que le pouvoir royal ne pourra que se fortifier par les concessions que Votre Majesté a accordées. Je vois chez tous les Grecs les plus marquants une ferme volonté de ne vouloir qu'une constitution sage et modérée qui renforce la monarchie en l'aidant dans sa marche.

D'après tout ce qu'on m'écrit, j'ai la conviction, Sire, que votre royaume ne pourra que gagner en fondant les institutions qui permettront à Votre Majesté de ne pas s'occuper de tous les petits détails de l'administration.

Les Grecs vous aiment, Sire, mais ils étaient impatients d'avoir les institutions qui leur avaient été promises; vous verrez, Sire, que M. Mavrocordato et M. Colettis seront les vrais soutiens de vos prérogatives et que tous deux s'entendront pour modérer les idées des hommes sans expérience qui voudraient imprudemment une constitution trop libérale.

¹ Reg. n° 3, f° 340.

Les nouvelles que je reçois de Paris me confirment toujours plus dans ce que j'ai dit à Votre Majesté sur les instructions que recevrait M. Piscatory. La France n'approuvera qu'une constitution très modérée et comme elle est très bien dans ce moment avec l'Angleterre, elle cherchera à faire entrer dans ces sages vues son alliée, si, contre toute attente, le parti dit anglais en Grèce voulait entraîner Votre Majesté à faire trop de concessions. J'ai des données positives pour croire que Sir Ed. Lyons recevra des ordres d'aller tout à fait d'accord avec M. Piscatory. J'ose donc engager Votre Majesté d'avoir confiance dans les conseils que lui donneront ces deux ministres.

Les Cours du Nord doivent avoir vu avec peine les événements du 3-15 septembre, mais, une fois les faits arrivés et Votre Majesté ayant sanctionné la chose, il y aurait un grave danger pour la Grèce et pour vous, Sire, si l'on vous engageait à revenir sur ce que vous avez accordé.

En examinant la position de l'Autriche et surtout de la Russie, il est évident que ces deux Cours doivent voir avec un vrai déplaisir un gouvernement constitutionnel s'établir en Grèce et l'on peut même ajouter que plus ce gouvernement sera sage et modéré et respectera l'autorité royale, et plus cet exemple devra déplaire aux pays qui n'ont point de constitution. Sans vouloir me permettre de soupçonner le mauvais vouloir des Cours du Nord, je trouve tout naturel qu'elles cherchent à entraver l'établissement d'une constitution en Grèce, mais en réfléchissant avec sang-froid au résultat qui pourrait en arriver en Grèce, on ne peut s'empêcher de voir et de dire que, sans aucun doute, le désordre et l'anarchie viendraient bouleverser votre royaume, Sire.

Je partage entièrement l'opinion des ministres de Russie et d'Autriche sur ce qu'il aurait été infiniment préférable pour Votre Majesté que les événements du 3-15 septembre ne fussent pas arrivés et que Votre Majesté eût empêché la chose en faisant d'elle-même quelques changements à la marche des affaires; mais, depuis les faits accomplis, l'intérêt bien positif de Votre Majesté est de n'écouter que les conseils de ceux qui cherchent à rendre la constitution la plus modérée, la plus

raisonnable ; il faut donc repousser ceux qui auraient l'imprudence de vouloir une réaction ou ceux qui, par un calcul perfide, penseraient qu'en poussant au désordre, c'est-à-dire à favoriser le parti exalté, ce serait le moyen d'anéantir le parti sage et constitutionnel. Je ne saurais donc assez engager Votre Majesté à s'appuyer sur la France, qui veut sincèrement l'ordre et la stabilité du royaume grec. L'Angleterre a, aujourd'hui, les mêmes vues et les mêmes intérêts. Si les puissances du Nord ne font usage de leur influence que pour soutenir le parti modéré et empêcher une constitution démocratique, alors je les bénirai en admirant leur désintéressement, mais si elles pensent à leur seul intérêt et à leur convenance particulière, je ne pourrai que redouter pour Votre Majesté leurs conseils et leurs démarches.

Votre Majesté ne doit jamais oublier que la Grèce sage, forte et unie d'intention avec son souverain a pour elle le plus bel avenir et que la divine Providence finira par vous donner une portion de l'empire turc, ce qui ne peut convenir à la Russie ; mais la Grèce désunie, le roi et le peuple peu d'accord, il n'y a point d'avenir pour la Grèce et malheureusement cela convient à la Russie. Je supplie Votre Majesté de bien peser ces deux considérations et elle reconnaîtra bientôt où sont ses vrais amis.

33. A Guizot, ministre des Affaires étrangères à Paris¹

Beaulieu près Rolle, le 27 octobre 1843

Mon cher Monsieur,

Depuis les communications que j'ai prié M. F. Delessert de vous faire, je vous ai écrit le 12 et le 17 octobre en vous remettant la copie de diverses lettres. Je comprends qu'au milieu de vos importantes occupations vous ayez peu de temps pour écrire à vos amis, cependant je vous avoue franchement que dans un moment où des événements aussi sérieux viennent d'éclater en Grèce, j'aurais espéré que vous m'auriez écrit quelques lignes pour me dire si vous approuviez ce que j'avais mandé au roi.

¹ Reg. n° 3, f° 343

Je viens de recevoir une excellente lettre de Mavrocordato, qui attendait avec impatience l'arrivée de Colettis ; il paraissait animé du meilleur esprit ; voici au reste la copie de sa lettre.

Les nouvelles que je reçois d'autre part sont très favorables à la conduite que tient Piscatory. Voici ce qu'on me marque le 10 octobre : « Je ne trouve pas d'expression pour vous dire combien la conduite de M. Piscatory est sage ; ses conseils « patriotiques, sa modération lui assurent l'estime et la gratitude « des Grecs, il n'y a vraiment que ces circonstances pour démontrer « le caractère des gens nobles et loyaux comme celui de M. Piscatory, etc. »

Tout me fait espérer que le parti modéré sera le plus fort en Grèce et qu'une sage constitution sera le résultat de l'Assemblée nationale ; cependant on ne peut se cacher que les Cours du Nord verront avec plus de peine l'établissement d'une constitution modérée que si des principes très radicaux avaient le dessus ; dans ce dernier cas, elles espéreraient que la durée du nouveau régime serait courte.

Veuillez avoir la complaisance de m'écrire quelques mots, car je vous avoue que, sans être susceptible, je pourrais croire que vous n'avez plus d'amitié pour moi ; je serais d'autant plus étonné de votre silence que, toutes les fois que j'ai écrit à M. de Broglie, au maréchal Soult et à M. Molé sur les affaires de la Grèce, ils ont répondu à mes lettres. J'espère que vous ne m'en voudrez pas de vous faire ce petit reproche.

34. Au roi de Bavière¹

Beaulieu près Rolle, en Suisse, le 31 octobre 1843

Sire,

J'ai la conviction qu'après Votre Majesté, il n'est aucun homme en Europe qui se soit plus occupé que moi des graves événements arrivés en Grèce. Depuis deux années au moins, je ne cessais de

¹ Reg. n° 3, f° 345.

conjurer votre fils de prendre des mesures plus actives, en lui prouvant par des faits qu'en voulant tout examiner et tout faire par lui-même, il se tuait de peine et cependant que les décisions les plus importantes ne se prenaient pas. La conférence de Londres a aussi de graves fautes à se reprocher; elle n'a pas su conseiller à temps et a mis ensuite trop de roideur dans ses exigences. Mais les faits étant accomplis, il ne faut plus revenir sur le passé et espérer que les événements finiront par devenir avantageux à la Grèce et à votre excellent fils, dont les intentions sont si pures.

Toutes les nouvelles que je reçois de Grèce me donnent réellement le plus grand espoir sur l'avenir de la Grèce. Les principaux chefs grecs me paraissent dans les dispositions les plus sages; le général Colettis, en partant de Paris, m'a écrit une excellente lettre; voici ses propres paroles :

« Mon but, en arrivant en Grèce, est de travailler à relever la « royauté, qui a été humiliée, et de soutenir la dynastie pour « laquelle vous connaissez mon opinion. Je travaillerai aussi à « concilier¹ la modération dans l'Assemblée nationale et dans ses « travaux; je ne cesserai de persuader les esprits de manière à « ce que cette Assemblée ne prenne pas, en créant une constitu- « tion, une tendance vers le républicanisme qui serait la « désorganisation de la patrie. »

M. Mavrocordato, en arrivant à Athènes, m'a écrit la lettre la plus modérée; il me dit, du lazaret du Pirée, le 10 octobre :

« Je ne suis en Grèce que depuis six jours et, malgré les « difficultés de la quarantaine, j'ai parlé avec assez de monde et « je vois partout le désir de l'ordre et de la modération. Si notre « jeune roi accepte sincèrement les principes du gouvernement « constitutionnel, j'ai toute confiance dans notre avenir; on me « dit que dans ces circonstances le roi s'est souvent rappelé mes « paroles et que Sa Majesté a exprimé le regret de ne pas y avoir cru « dans le temps; c'est un encouragement pour moi et je sens mon « devoir de parler encore avec franchise, dévouement et sincérité, « sans jamais oublier le respect qu'un sujet fidèle doit à son sou- « verain; ce devoir rempli, tout le reste dépend de Sa Majesté,

¹ Il faut lire probablement : *conseiller*.

« etc. J'attends avec impatience l'arrivée de M. Colettis; espérons que nous nous trouverons d'accord dans ces circonstances difficiles, comme nous l'étions lors de notre rencontre à Paris. »

Viennent ensuite de longs détails sur l'admirable conduite du peuple, sur sa patience, sa résignation. « C'est encore à la Providence divine, si visible dans tout ce qu'elle a fait pour la Grèce, que nous devons cette sagesse de la nation », dit-il en finissant.

Le prince Soutzo écrit :

« Je puis avec calme vous dire que, grâce à la divine Providence, nous sommes parfaitement tranquilles sur la suite et les conséquences du mouvement. J'aime à espérer que l'Assemblée nationale manifestera le même esprit d'ordre et de conservation; je puis même prédire que toutes les délibérations dénoteront la sagesse et la dignité du peuple grec; que l'on vienne encore calomnier cette nation si on l'ose! Jamais pays le plus civilisé n'a montré autant de volonté, de fermeté, autant d'ordre surtout; ce qui est admirable et au-dessus de tout éloge, c'est l'amour réel que l'on porte à notre bon roi. On avait trop cherché à lui donner de la méfiance contre la Grèce; ce jeune prince, dont le caractère est si loyal, n'avait au fond qu'un désir sincère de consolider son trône et de réunir la nation à sa monarchie; malheureusement, il avait trop cru à ceux qui l'entouraient et son caractère le portait trop à l'indécision; aujourd'hui, il verra que le pacte sera sincère et durable de réunir le trône et le peuple. L'arrivée de Mavrocordato et Colettis sera un grand bien, etc. »

Mavrocordato et Colettis étant certainement les hommes les plus importants, surtout depuis l'expérience qu'ils ont acquise par leur séjour dans l'étranger, j'ai répondu à tous deux des lettres détaillées; je me permets d'envoyer confidentiellement à Votre Majesté la copie de ma lettre à Mavrocordato; celle à Colettis était à peu près dans le même sens. Je prie Votre Majesté d'avoir la bonté de me dire avec toute franchise si elle approuve mes vues et mes conseils. J'ai cru faire une chose utile en montrant une grande confiance à Mavrocordato, en lui remettant la copie d'une partie de ce que j'écrivais au roi Othon. Dans les circonstances actuelles, je vois que tous les Grecs

paraissent craindre qu'on ne cherche à entraîner votre fils à se repentir de ce qu'il a accordé; comme j'ai la conviction que ce ne sont point ses intentions, j'ai pensé qu'il était dans ses vrais intérêts que le chef principal Mavrocordato connût la manière dont j'écrivais au roi. Je conjure Votre Majesté de me dire sans ménagement si elle approuve ou blâme ce que j'ai fait. Dans ma lettre au roi Othon, il y avait de plus à la phrase sur la France : « J'ai donc la conviction que, si Votre Majesté craignait quelque exagération dans les idées de ceux qui auront le plus d'influence, elle doit sans crainte se confier au ministre de France. Je puis affirmer à Votre Majesté que M. Piscatory reçoit de son gouvernement les instructions les plus positives d'empêcher que des idées trop démocratiques viennent entraver la marche nécessaire à l'ordre, au pouvoir et à la dignité royale que doit conserver Votre Majesté, etc. »

P.-S. — J'ai encore écrit au roi Othon le dernier courrier et j'enverrai également copie de ma lettre à Votre Majesté, mais pour aujourd'hui je lui donne déjà trop à lire.

35. Au roi de Bavière¹

Beaulieu près Rolle, en Suisse, le 6 novembre 1843

Sire,

Voici la copie de la lettre que j'ai écrite à votre fils; veuillez avoir la bonté de me dire si vous l'aprouvez. Les nouvelles que je reçois d'Athènes du 20 octobre sont très bonnes; elles sont unanimes à m'annoncer que les délibérations de l'Assemblée seront sages. Le gouvernement français fait usage de toute son influence pour empêcher les tendances radicales. Je viens de recevoir une lettre de M. Guizot me confirmant que toutes les instructions données à M. Piscatory sont dans ce but; voici ses propres mots du 1^{er} novembre :

« Mon cher Monsieur, je vous remercie de vos communications; « elles sont d'accord avec mes propres renseignements. La situation

¹ Reg. n^o 3, f^o 350.

«est bien difficile ; contenir les idées de réaction, et surtout les «tendances radicales du pays, c'est là ce qu'il faut, ce qu'il faut «absolument. L'Angleterre est d'accord avec nous, le roi de «Bavière paraît avoir les mêmes vues et ne donne que de bons «conseils à Athènes ; travaillez de votre côté, agissez sur le roi, «prèchez à vos amis la modération. On suscitera bien des «obstacles, on sème la désunion, l'irritation, on encouragera «aussi les idées de contre-révolution. Je suis cependant bien loin «de désespérer ; mais il faut veiller sans relâche. Veillez donc «avec nous, vous qui connaissez combien nous désirons sincère- «ment la consolidation du royaume de Grèce, etc.»

J'ai reçu aujourd'hui une lettre du 20 octobre de Kalergi¹ ; je n'avais jamais été en correspondance avec lui. Il me donne de longs détails pour me prouver que la Grèce ne veut point de révolution radicale ; il termine sa lettre par les lignes suivantes :

«Nous sommes entièrement éloignés de ce qu'on nomme «propagande révolutionnaire. Les Grecs veulent un gouvernement représentatif dont le roi soit le chef et jouisse de prérogatives en harmonie avec la dignité de la Couronne et une sage liberté. Notre souverain a accepté avec loyauté ce nouveau contrat réciproque ; il tiendra religieusement son serment, car il aime la justice ; il est d'une moralité exemplaire et s'est constamment montré jaloux de l'estime et de l'affection des Grecs. Avec de semblables éléments, l'avenir de la royauté constitutionnelle ne saurait être douteux ou compromis en Grèce et Dieu nous protègera...»

Votre Majesté lira avec plaisir ces lignes d'un homme dont le roi Othon avait à se plaindre. Je crois tout à fait à la sincérité des chefs grecs et qu'au fond ils sont très attachés à votre fils ; ce jeune prince voulait souvent trop bien faire, et voulant tout examiner lui-même, laissait des choses importantes sans décision ; je me suis permis de lui reprocher plusieurs fois cette inertie, mais il lui était presque impossible de terminer une affaire, voulant toujours l'améliorer. J'ai eu une preuve bien

¹ Dimitri KALERGIS (1803-1867), général et homme d'Etat grec, avait été un des chefs du mouvement insurrectionnel de septembre 1843.

positive de cette indécision dans l'affaire des statuts de la Banque, qu'il a laissés quatre mois dans ses cartons, désirant toujours l'examiner mieux. Je me suis permis, Sire, de vous citer cet exemple, pour excuser un peu l'impatience des Grecs et vous donner l'espérance, que *j'ai tout à fait*, que le roi Othon est au fond sincèrement aimé. J'ose ajouter, Sire, que j'ai la plus entière conviction de la sincérité du gouvernement français, qui cherchera toujours les occasions de rendre service à la Grèce. Depuis dix-neuf ans que je m'occupe de la Grèce, je peux certifier que j'ai toujours vu bonne foi, bienveillance et générosité de la France. A la sympathie générale des Français, se joint la bonne politique du gouvernement qui, voyant que l'Empire turc s'en va, désire que le nouveau royaume soit en état d'obtenir ce que la force des choses et la volonté de Dieu détachera de la puissance ottomane, qui ne pourra se maintenir malgré tout ce qu'on fait pour la soutenir.

Les véritables amis sont les Français, ensuite l'Angleterre jusqu'à un certain point ; l'Autriche et la Russie ne peuvent voir avec plaisir la prospérité et surtout l'agrandissement de la Grèce ; quelque bienveillance personnelle qu'il y ait pour votre fils et quelque moralité qu'on suppose dans ces deux gouvernements, il est impossible qu'ils puissent voir sans jalouse que la Grèce devienne le noyau d'un grand empire ; mais s'il plaît à Dieu et si les Grecs sont sages, un bel avenir s'ouvrira pour eux.

J'ose prier Votre Majesté d'avoir la bonté de me faire connaître si elle approuve les conseils que je donne à son fils.

36. Au Général Colettis, à Athènes¹

Beaulieu, le 6 novembre 1843

Mon cher Général et ami,

.....
... Aujourd'hui, la France et l'Angleterre seront d'accord pour vous donner un gouvernement constitutionnel, mais, au fond

¹ Reg. n° 3, f° 353. — Nous ne donnons ici qu'un fragment de cette lettre.

l'Angleterre ne vous veut pas trop fort et aujourd'hui l'Autriche et la Russie ne veulent décidément pas que vous ayez un gouvernement constitutionnel ; mais leurs efforts échoueront contre les vues des deux premières puissances. Plus tard, lorsque le moment sera venu de la chute de l'empire ottoman, l'Angleterre et même l'Autriche se réuniront à la France pour vous voir à Constantinople *plutôt que la Russie*. Mais, ni vous, ni moi, ne verrons probablement cet heureux jour ; travaillons cependant à l'amener peu à peu.

Maintenant que vous êtes au milieu de la mêlée, c'est à vous de m'éclairer et de m'indiquer ce qu'il faut faire pour aider notre chère Grèce.

P.-S. — Je viens de recevoir une lettre fort intéressante de M. Kalergi ; il me paraît entrer tout à fait dans les mêmes vues que vous et ne vouloir qu'une constitution sage et modérée. J'apprendrais avec un bien grand plaisir que vous fussiez d'accord avec lui et que vous et Mavrocordato tiriez à la même corde. Veuillez avec toute franchise m'adresser votre opinion à son égard.

37. A Piscatory, ministre de France à Athènes¹

Beaulieu, 6 novembre 1843

Mon cher Monsieur,

Je n'ai point de lettres de vous, mais je sais de vos nouvelles par le bien que vous faites. Je sais que tous les jours les Grecs de toutes les couleurs apprécient mieux vos sages conseils ; je sais qu'on vous aime et qu'on vous estime ; je sais que vous êtes aussi prudent que courageux.

Je viens de recevoir une lettre de M. Guizot, à la date du 4^{er} novembre ; voici ce qu'il me dit :

¹ Reg. n^o 3, f^o 356.

« Je vous remercie des communications que vous m'avez faites, elles sont d'accord avec mes propres renseignements. « La situation est difficile: contenir à la fois les velléités de réaction du roi Othon et les tendances radicales du pays, c'est là ce qu'il faut, ce qu'il faut absolument. J'y ferai de mon mieux. L'Angleterre est tout à fait avec nous. La Bavière entre dans la bonne voie, qui est celle de la bonne foi, et donne à Athènes de bons conseils. Piscatory marche bien, très bien. « Travaillez de votre côté, agissez sur le roi, prêchez à vos amis la pleine confiance en nous; nous avons fait nos preuves. On nous suscitera bien des obstacles, on sème la division, l'irritation, on encouragera les idées de contre-révolution. Je suis bien loin pourtant de désespérer; mais il faut veiller sans relâche. Veillez donc avec nous, etc. »

Toutes mes lettres au roi Othon, au roi de Bavière et aux Grecs ne cessent de dire ce que je pense depuis longtemps: la France est votre véritable amie; appuyez-vous sur elle et sur son ministre en Grèce; l'Angleterre est d'accord avec la France. Les deux pays constitutionnels sont donc vos seuls amis, vos vrais protecteurs.

J'engage ensuite Colettis, Mavrocordato et Kalergi, qui vient de m'écrire une longue lettre, d'être prudents avec l'Epire et la Thessalie; il ne faut pas compliquer les questions avec l'Autriche et la Russie et ce serait une immense faute dans ce moment d'engager ces provinces à se révolter. La Grèce doit se consolider fortement avant tout. La Providence viendra assez tôt augmenter le territoire et la puissance des Grecs, s'ils sont sages et s'ils savent attendre; il est, je crois, de la plus haute importance pour leur avenir de ne pas se compromettre. Tout vient à point à qui sait attendre, voilà la devise qu'il doivent prendre pour le moment.

P.-S. — Si M. Lemaitre s'éloigne pour quelque temps comme en congé, vous me rendriez un vrai service d'ami en vous entendant avec M. Stavros pour mes intérêts financiers; c'est lui-même qui, fort loyalement, m'a écrit qu'il désirerait beaucoup que vous voulussiez bien le conseiller quelquefois. Je vous en aurai une vraie obligation.

38. Au roi Louis-Philippe¹

Beaulieu près Rolle, en Suisse, le 15 novembre 1843

Sire,

L'intérêt que Votre Majesté a toujours porté à la Grèce et les bontés que vous avez toujours eues pour moi, Sire, me font un devoir d'envoyer à Votre Majesté la copie de la lettre que je viens de recevoir du roi de Bavière ; cette lettre, étant écrite depuis qu'il avait parlé à Colocotroni² et aux Bavarois arrivés de Grèce, indique que le roi Louis ne donnera que de bons conseils à son fils et ne se laisse pas influencer par le mécontentement de ceux qui ont été forcés de quitter Athènes.

Je me permets de remettre également à Votre Majesté la copie de la seconde lettre que j'ai écrite au roi de Bavière avant d'avoir reçu sa réponse ; je lui envoyais franchement la lettre où je donnais des conseils à son fils et j'en remets également une copie à Votre Majesté.

Toutes les correspondances que j'ai avec les principaux chefs grecs annoncent chez eux prudence et modération. L'arrivée de Colettis sera un événement important ; s'il oublie toutes les anciennes animosités et ces absurdes dénominations de parti napiste, anglais, français et qu'il suive la marche habile, modérée et prudente de M. Piscatory, les choses iront bien.

J'oserai me permettre d'envoyer encore à Votre Majesté quelques autres copies de ma correspondance et des lettres que je recevrai et je la supplierai d'avoir la bonté de me faire connaître par quelques mots de son secrétaire si elle approuve les conseils que je cherche à donner et ma manière d'envisager l'avenir de la Grèce. J'ai une si haute idée de la sagesse de Votre Majesté et

¹ Reg. n° 3, f° 374.

² Theodoros COLOCOTRONIS (1770-1844), général grec, un des héros de la guerre de l'indépendance.

une si grande admiration pour ses hautes vues et pour tout ce qu'elle a fait dans ces treize années que, si je pouvais donner au roi Othon la millième partie de cette rare sagacité, j'aurais l'assurance de sauver la Grèce.

En demandant pardon à Votre Majesté d'oser m'exprimer si naïvement, je la prie, etc.

P.-S. — J'ose prier Votre Majesté de vouloir bien envoyer à M. Guizot la copie de la lettre du roi de Bavière, ne pouvant lui écrire aujourd'hui.

39. **A King¹, à Athènes²**

Beaulieu, le 16 novembre 1843

Mon cher Monsieur,

.....

... Venons maintenant à notre chère Grèce. L'union et l'harmonie qui existent entre Sir Lyons et M. Piscatory sera le salut de la Grèce; engagez tous vos amis et ceux même qui ne sont pas encore vos amis à se rallier autour des deux puissances constitutionnelles. J'aime à penser que Colettis et Mavrocordato seront toujours unis d'intentions et que l'un et l'autre, oubliant les anciennes inimitiés contre les napistes, donneront franchement la main à ceux qui voudront loyalement une sage constitution. Je comprends que le parti dit français et dit anglais peut être un peu humilié de ce que le ministère a plutôt la couleur napiète; mais si ce ministère est aujourd'hui franchement constitutionnel, pourquoi ne pas l'appuyer? Vous, mon cher Monsieur, qui êtes le vrai ami de tous les hommes de bien, vous qui avez cet esprit de vraie charité chrétienne, ne cessez d'être

¹ Jonas KING (1792-1869), missionnaire congrégationaliste en Grèce de 1828 jusqu'à sa mort.

² Reg. n° 3, f° 379. — La première partie de la lettre, que nous ne reproduisons pas, est relative à la distribution de Bibles en Grèce et à une nouvelle édition du Nouveau Testament en grec.

le conciliateur et faites sentir à cette nation grecque, si spirituelle, si vive et si portée malheureusement à la jalousie, qu'il faut au moins ajourner les sujets de désunion pour ne songer qu'à consolider la patrie. D'ailleurs, les ambitions qui ne seront pas satisfaites pourront se faire jour dans les discussions de l'Assemblée nationale ; mais il faut avant tout que le funeste *Moi* ne prenne pas la place de la patrie ; je sens que je demande une chose bien difficile : c'est pour cela que je me résigne à dire qu'on ajourne au moins les fatales discussions d'intérêt privé.

Comme j'ai une grande confiance dans votre jugement, veuillez me donner votre opinion confidentielle sur Colettis, Mavrocordato, Kalergi et Metaxa¹ ; ces hommes sont-ils unis d'intentions ? Je le désire bien vivement.

Je viens de recevoir une fort bonne lettre du roi de Bavière ; quoiqu'il se plaigne du mouvement du 15 septembre, il me dit cependant avec loyauté : « Mon fils est bien déterminé à remplir la promesse qu'il a donnée, quoiqu'elle lui ait été arrachée par la violence. » (Ceci entre nous, s. v. p.)

40. A Piscatory, ministre de France à Athènes²

Beaulieu, 25 novembre 1843

Merci de vos deux lignes du 10 novembre ; je vois avec plaisir que vous allez bien. J'ai reçu une parfaite lettre de Colettis ; c'était l'homme essentiel pour le moment actuel. J'ai encore reçu de bonnes nouvelles de Munich. Je viens d'écrire au roi de Bavière pour lui faire comprendre la maladresse de la *Gazette d'Augsbourg*. J'espère que les articles qui paraîtront dans cette gazette seront plus adroits à l'avenir ; il ne faut pas cependant en accuser le roi de Bavière ; mais il était assez naturel que tous les Bavarois revenant de Grèce cherchassent à faire mettre des

¹ Andreas METAXAS (1786-1860), homme d'Etat grec, fut ministre et ambassadeur à plusieurs reprises.

² Reg. n° 3, f° 391.

articles contraires à la révolution. J'ai bonne espérance de l'avenir et je crois que vous finirez par être plus satisfait de notre jeune roi. J'appelle napistes, très cher, ceux qui étaient attachés à la personne de Capo d'Istria et j'appelle *parti russe* ceux que vous désignez; pour ceux-là, je vous les abandonne entièrement; ce ne sont pas mes hommes.

P.-S. — Je pars pour Genève dans quelques jours. Nous n'irons à Paris que dans le milieu de décembre, à moins que M. de Broglie et Guizot ne me demandent plus tôt.

41. **Au roi Othon¹**

Beaulieu, le 25 novembre 1843

Sire,

Je vous ai écrit deux lettres depuis les événements des 3-15 septembre. Je me suis permis de vous donner, avec la franchise de l'attachement le plus pur, des détails importants. Je remets aujourd'hui à Votre Majesté la copie d'une note² qui m'a été remise par quelqu'un en qui j'ai toute confiance. Je suis tout à fait porté à croire que les faits cités sont vrais, ces renseignements étant d'accord avec des nouvelles que j'avais reçues d'un côté tout différent.

Je persiste entièrement dans les conseils que j'ai donnés à Votre Majesté : il convient tout à fait à ses intérêts de se rapprocher de la France et de l'Angleterre. Ces deux pays, surtout la France, n'appuyeront que des projets d'une constitution sage qui raffermisse le trône et garantisse les prérogatives de votre Couronne.

Le lettres que j'ai reçues de MM. Colettis et Mavrocordato m'annoncent le plus vrai et le plus pur dévouement pour Votre Majesté. Je lui répète à cette occasion que, depuis les huit années

¹ Reg. n° 3, f° 399.

² Voir ci-après, n° 42.

que je connais intimement M. Colettis, j'ai reconnu en lui loyauté, sincère désir de fortifier le trône et un vrai patriotisme, une ferme volonté de voir un jour la nation grecque reprendre le beau rôle qu'elle a joué autrefois. Il y a longtemps, Sire, que je vous ai dit du bien de M. Colettis ; ayez donc confiance en lui, il la mérite à tous égards par son énergie, ses talents et sa conviction que la monarchie, avec une constitution modérée, est le seul gouvernement qui convienne à la Grèce.

Je conviens avec franchise que la journée du 3-15 septembre a été momentanément un échec pour la Couronne, mais nul doute aussi que si Votre Majesté sait prendre dans l'Assemblée nationale l'initiative des mesures utiles, tout l'honneur en reviendra au Trône. Vous avez montré courage et persévérance en résistant à l'orage ; il dépend de vous aujourd'hui, Sire, de vous montrer un grand roi, si vous adoptez avec franchise les mesures vraiment utiles à la Grèce et, si d'un autre côté, vous défendez avec énergie les sages prérogatives que doit conserver la Couronne. Toutes les fois, Sire, que vous croirez que je peux vous être utile, disposez de moi ; mon plus grand bonheur sera toujours de faire du bien à la Grèce et de voir cette seconde patrie et son roi avancer jurement vers la prospérité et l'agrandissement que la divine Providence prépare à votre Royaume.

42. Copie d'une note confidentielle¹

On a des données assez positives pour croire qu'il y avait un parti qui désirait que le mouvement eût lieu avec assez de vigueur pour engager le roi à abdiquer. Ce parti se composait de deux fractions : la première tout à fait dans les intérêts russes, soit politiquement, soit religieusement ; la seconde, des libéraux mécontents de ce que le jeune roi ne donnait aucune des institu-

¹ Reg. n° 3, f° 402. — Cette note est celle qui est mentionnée dans la lettre précédente.

tions promises, de ce que Sa Majesté était d'un caractère incertain et irrésolu; dans cette seconde fraction, il y avait de fort honnêtes Grecs qui, désespérés de l'inertie du roi, le croyait incorrigible et, dans cette pensée, ces Grecs se laissaient entraîner dans une mauvaise voie.

Si le roi n'avait eu la sagesse et le courage de promettre une constitution et qu'il eût abdiqué, la Grèce serait immanquablement tombée dans l'anarchie; alors les partisans de la Russie se seraient montrés comme protecteurs de l'ordre et ils auraient dit: Puisque le roi Othon a abdiqué, il faut nommer un autre souverain; et ils auraient proposé le duc de Leuchtenberg. Les partisans de l'ordre, les ennemis des républiques, les orthodoxes se seraient par nécessité réunis au mouvement russe. On assure que Kalergi, quoique à la tête de l'insurrection, était dans la seconde fraction et qu'il était de bonne foi dans les intérêts du roi Othon, désirant vivement que Sa Majesté acceptât l'Assemblée nationale.

Que ces faits soient exagérés ou qu'ils soient vrais en partie, il est certain aujourd'hui qu'il est dans les vrais intérêts du roi Othon de se rapprocher le plus possible de l'Angleterre et de la France, qui ont des vues entièrement contraires à celles de la Russie. Il paraît aujourd'hui que l'Autriche marchera d'accord avec les deux autres puissances.

43. Au roi de Bavière¹

Beaulieu près Rolle, le 28 novembre 1843

Sire,

Les nouvelles que je reçois de la Grèce continuent à être favorables à la tranquillité et tout semble annoncer que l'Assemblée nationale sera modérée..

¹ Reg. n° 3, fo 416.

Je viens de recevoir une lettre fort intéressante du général Colettis. Cette lettre, écrite avec abandon, me prouve toujours plus les sages vues et le bon jugement de cet ancien chef pallikari. Rien ne pouvant mieux donner à Votre Majesté une idée juste de ce qu'on peut espérer en Grèce, je viens avec toute confiance remettre une copie de cette lettre confidentielle à Votre Majesté.

Depuis huit ans que je connais M. Colettis, j'ai reconnu beaucoup de loyauté et une ferme volonté d'éviter à sa patrie les dangers d'une révolution. Peut-être que s'il avait été à Athènes il y a un an, les événements du 3-45 septembre auraient pu s'éviter; mais comme on ne peut revenir sur le passé, il faut chercher les moyens de tirer un bon parti d'une mauvaise chose.

Je remercie Votre Majesté pour la lettre qu'elle a bien voulu m'écrire le 6 novembre et je me permets de lui dire que je partage entièrement sa manière de voir et tout ce qu'elle dit sur l'indispensable nécessité de raffermir le trône et de garantir efficacement les prérogatives de la Couronne. Votre Majesté lira avec plaisir ce que M. Colettis me dit à ce sujet.

MM. Mavrocordato et Colettis étant sans aucun doute les chefs les plus expérimentés de la Grèce et leur séjour dans l'étranger leur ayant donné une expérience que les autres chefs n'ont pas, j'ai vu avec une grande satisfaction que le roi Othon les ait fait entrer dans son Conseil.

Les journaux grecs se plaignent avec amertume des articles de la *Gazette d'Augsbourg*; deux personnes très attachées au roi votre fils, Sire, m'écrivent à ce sujet que la malveillance se sert de ces articles pour oser dire que ce sont les amis de Sa Majesté qui les font insérer sur la gazette. Dans l'intérêt du roi Othon, je crois qu'il serait convenable que la *Gazette d'Augsbourg* n'admit pas sans examen toutes les notes qu'on lui envoie sur la Grèce et qu'aujourd'hui il serait à désirer qu'un article, fait avec modération et vérité, donnât avec exactitude quelques détails sur ce qui se passe en Grèce et sur la modération des chefs. Je suis loin de demander des éloges, mais raconter les faits et les espérances sans aigreur et surtout ne pas augmenter le mal. Au moment où l'Assemblée nationale va commencer ses travaux, il

convient de ne pas donner des armes aux mauvaises têtes et aux imprudents.

Votre Majesté me pardonnera sûrement tout ce que mon attachement pour le roi son fils me fait dire.

P.-S. — Je viens de recevoir une note confidentielle d'une haute importance ; elle m'a été envoyée par quelqu'un qui mérite toute ma confiance ; j'en ai envoyé copie au roi Othon et j'en remets également une copie à Votre Majesté.

TABLE

	Pages
Introduction.....	97
Lettres d'Eynard :	
1. Au roi de Bavière, 12 septembre 1841	105
2. Au roi de Bavière, 17 septembre 1841	108
3. Au roi Othon de Grèce, 16 mars 1842	109
4. A Christidès, ministre des Affaires étrangères de Grèce, 24 mai 1842	142
5. Au roi Othon, 7 Juin 1842	143
6. Au roi Othon, 16-17 juin 1842.....	148
7. Coup d'œil sur la Grèce et sur l'avenir de l'Orient, [juin 1842].....	122
8. Au roi Othon, 24 août 1842	126
9. Au roi Othon, 25 août 1842	128
10. Au roi Othon, 7 octobre 1842.....	130
11. A Rhallis, ministre des Finances de Grèce, 7 janvier 1843	131
12. A Christidès, 17 février 1843	132
13-14. A Rhallis, 17 février 1843	133-134
15. A de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France à Londres, 4 mars 1843	135
16. Au roi Othon, 7 avril 1843	137
17. A de Sainte-Aulaire, 9 avril 1843.....	139
18. Au roi Othon, 17 avril 1843.....	142
19. A Lemaître, 17 avril 1843.....	144
20. A de Sainte-Aulaire, 19 avril 1843	145
21. A Lemaître, 27 avril 1843.....	146
22. A Stavros, directeur de la Banque nationale de Grèce, 27 avril 1843	147

23. A Schinar, conseiller d'Etat, 27 avril 1843	148
24. A Lemaître, 27 mai 1843.....	149
25. Au roi Othon, 7 juin 1843	149
26. Au roi Othon, 7 juillet 1843	151
27. A Colettis, ministre de Grèce à Paris, 24 juillet 1843...	152
28. A Guizot, 25 juillet 1843.....	153
29. A l'empereur de Russie, 6 septembre 1843	155
30. Au roi Othon, 23 septembre 1843	156
31. A Guizot, 12 octobre 1843.....	159
32. Au roi Othon, 27 octobre 1843	160
33. A Guizot, 27 octobre 1843.....	162
34. Au roi de Bavière, 31 octobre 1843.....	163
35. Au roi de Bavière, 6 novembre 1843.....	166
36. A Colettis, 6 novembre 1843	168
37. A Piscatory, ministre de France à Athènes, 6 novembre 1843.....	169
38. Au roi Louis-Philippe, 15 novembre 1843.....	171
39. A King, 16 novembre 1843.....	172
40. A Piscatory, 25 novembre 1843.....	173
41. Au roi Othon, 25 novembre 1843	174
42. Copie d'une note confidentielle	175
43. Au roi de Bavière, 28 novembre 1843	176